

Etienne HÉLIN

GARDES WALLONNES
AU SERVICE DE L'ESPAGNE ET
ESCLAVES LIÉGEOIS
EN ALGER

Éditions de la revue « LA VIE WALLONNE »
Liège
—
1957

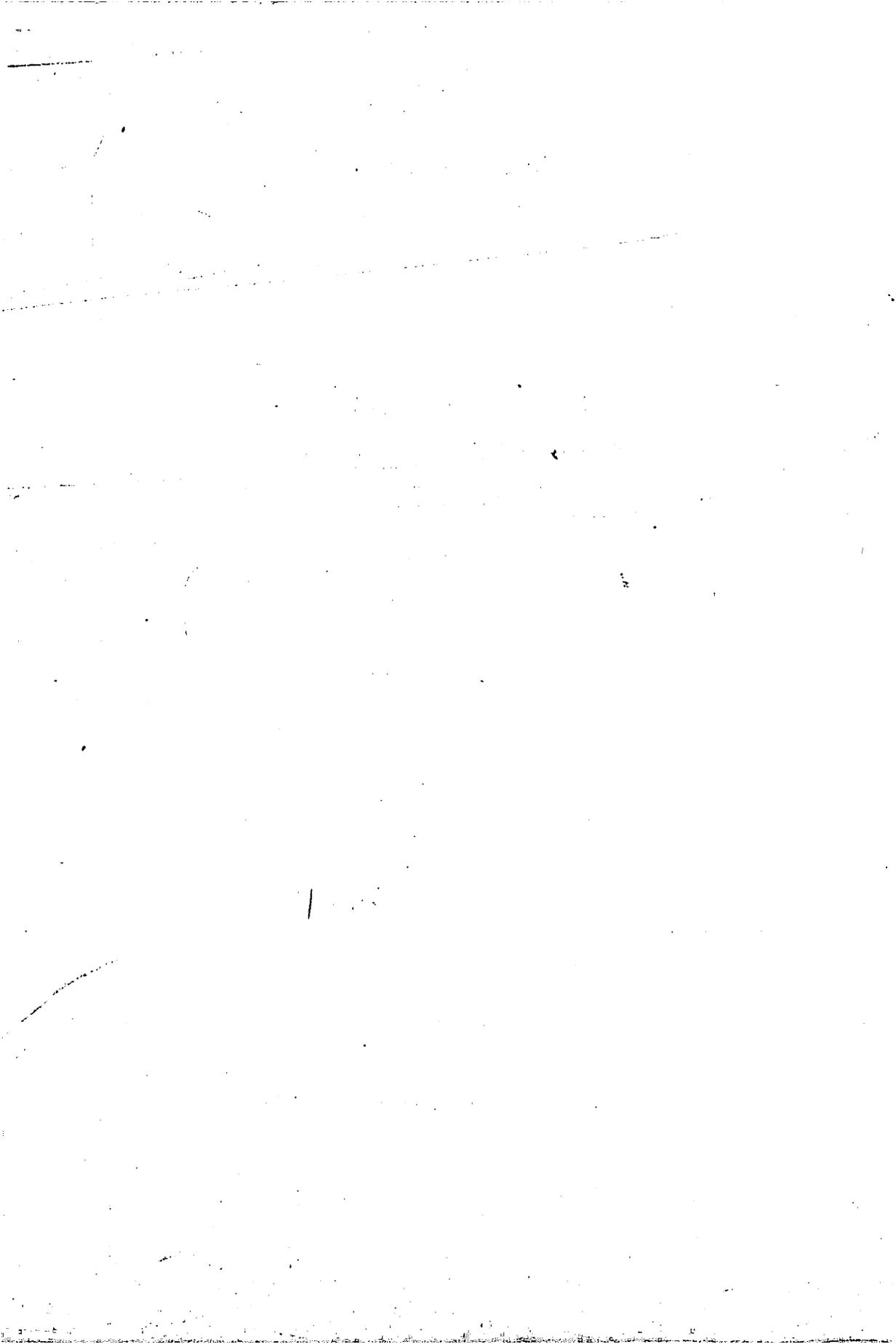
Etienne HÉLIN

GARDES WALLONNES
AU SERVICE DE L'ESPAGNE ET
ESCLAVES LIÉGEOIS
EN ALGER

Éditions de la revue « LA VIE WALLONNE »

Liège

1957





Gardes wallonnes au service de l'Espagne et Esclaves liégeois en Alger



ENDEURS de fer en Suède, colons en Hongrie, missionnaires en Amérique, armuriers en Prusse, ingénieurs dans l'Oural, les Wallons ont saisi maintes occasions de s'expatrier. A tant d'épisodes déjà connus qui témoignent de leur humeur aventureuse, nous voudrions en ajouter un autre, celui des esclaves capturés par les Barbaresques.

« Mais qu'allaient-ils faire dans cette galère? »

Non, il ne s'agit pas d'une farce à l'italienne : trois suppliques, parmi beaucoup d'autres, nous permettront aussitôt d'un juger. Voici d'abord la « Remontrance très-humble pour Élisabete Joirise ».

« Monsieur Delatte Chanoine de lainsing Collejjiale de St-Pierre et Secrétaire generale de Son altesse celsissime Evecque et prince de Liege etc., etc.

Monsieur,

La très heuble Subpliante a l'honneur de vous Remontré que son frère a u le malheur d'etre fait esclaffe a algere de puis plus de 15 an quil ly souffe toutes les cruauté donc se barbare son capable. Sè pour quoit que je viens en toutes confianse implorez

voire inneie bonté et vos antralle Conpatissante au malleur d'autruy pour que vous daiené par votre clemance le faire Racheté. Mr le Curé de St Adalbaire dit qu'il donneres trois sans florin qui il na pas da vantage pour le present se luy qui ma dit de ma dressez a Monsieur le Chanoine De Latte qui tient la caisse de la redantion.

Nous ne serserons de prié le Renumérateur de mortelle pour les précieux jours et haute prospérité de
Monsieur le Chanoine Delatte
quoit faisant. »

Deux vieillards de Theux, qui eux signent d'une croix, ont eu recours aux bons offices du notaire N. A. Delrée pour rédiger leur supplique. On y retrouve les thèmes les plus en faveur sous le règne de Velbruck : bienfaisance du Prince, réveil de la nation liégeoise, amour de la liberté, le tout emporté dans un mouvement où la sensiblerie à la mode s'allie à une rhétorique non dénuée d'habileté.

« Supplique très humble à son altesse Celsissime L'evêque et prince de Liege pour Jean-Pierre Fondeur et Marie-Agnès del Pichrotte son épouse.

Monseigneur,

C'est en très-profond respect que les Soussignés se confiants dans la bonté paternelle de votre Altesse Celsissime, ont l'honneur d'implorer son secours pour la délivrance d'un de leurs fils qui a le malheur d'être esclave du gasnadchie à Alger, comme il conste par deux Lettres qu'il a envoiées et dont une a été adressée à Votre Altesse Celsissime dans son consistoire.

Notre extrême pauvreté, Monseigneur, est la seule cause qui nous oblige à cette démarche. Ah ! que n'avons nous en notre pouvoir la valeur de ce qu'il faut pour son rachat ! Bientôt ses chaînes seroient brisées ; bientôt nous gouterions le plaisir de revoir ce cher fils dans le sein de notre pauvre et désolée famille.

Il n'y a que vous, Monseigneur, qui puissiez en l'arrachant de sa Malheureuse destinée le rendre a nos vœux, déjà nous sentons notre douleur s'adoucir par la confiance que nous inspire la charité de Votre Altesse Celsissime ; et nous avons certainement lieu de nous applaudir que cet événement si fatal et qui nous afflige si sensiblement soit arrivé sous votre règne bienfaisant.

Il n'est pas possible Monseigneur, de nous refuse au doux pressentiment que nous avons du prochain élargissement de cette pauvre victime. Quoi ! Votre Altesse Celsissime répand sur tous ses peuples les plus signalés bienfaits, et ce pauvre esclave, l'unique sans doute de tous ses sujets qui ait ce malheur, seroit le seul qui n'y participeroit point ! Votre Altesse Celsissime encourage les arts et les Sciences par des récompenses d'autant

plus flatteuses qu'elle distribue elle-même ; elle n'épargne rien pour rallumer avec le plus grand succès le feu presque éteint du génie de la nation liégeoise ; et nous n'espérerions pas d'elle un regard de compassion sur cet infortuné qui gémit dans les fers et qui n'a de ressources qu'en sa bonté ! Votre Altesse Celsissime qui sait si bien que son bonheur est attaché à celui de ses sujets, établit et fonde des écoles destinées à faire germer les principes de notre sainte religion et de toute les vertus ; et elle ne seroit pas touchée de la triste situation d'un sujet dont la religion et les mœurs courent le plus grand risque parmi les infidèles ! A ce spectacle touchant quels motifs d'espérance ! Pouvons nous n'en être pas consolés !

Animés donc de la plus vive Confiance, nous supplions humblement votre Altesse Celsissime par cette tendre sensibilité qui la caractérise, de faire rendre la liberté à ce jeune homme qui n'est esclave que par pur malheur, et d'essuyer par là les larmes des parents qui ressentent et qui pleurent l'infortune de leur fils : ce trait de bienfaisance ajouté à tant d'autres qui illustrent le règne de Votre Altesse Celsissime ; cet acte de la plus insigne charité, après l'avoir comblé pendant cette vie mortelle de toute la satisfaction qu'il y a de faire des heureux, lui assureront encore dans l'autre le bonheur d'entendre de notre divin sauveur ces paroles de vie et de bénédiction : j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai été captif et vous m'avez racheté.

Marque de × jean pierre fondeur
ne sachant écrire

Marque de + Marie Agnès Delpichrotte
ne sachant écrire.

Ce que j'atteste N : A : Delrée, notaire admis et immatriculé suivant l'édit de Son Altesse de Liege, in fidem subscripsi les aiant vu faire leurs marques. »

Qu'il ne s'agisse pas là de cas isolés, c'est ce qui ressort enfin de la requête collective ci-dessous :

« Prince et Monseigneur,

Nous pauvres esclaves d'Alger en Barbarie vous prions et supplions de vouloir bien vous employer pour nous tirer de cet esclavage, Sçachant que vous êtes rempli de bontés et charités pour nous autres pauvres esclaves qui sommes dans les peines et tourmens jours et nuits, nous implorons donc votre secours, et nous nous fions sur vos forces pour nous tirer dehors de ces misères, votre pouvoir est grand, assistez des pauvres esclaves qui prieront pour la continuation de votre vie ; toutes les couronnes ont tiré dehors leurs esclaves, soit la France, soit l'Espagne et d'autres couronnes et nous suppliants sommes avec toute la soumission et respect possible.

Jacques Libeau agé de 28 ans, de la paroisse de Chéné, 9 ans d'esclavages.

Mathieu Orbans, âgé de 33 ans, de la paroisse de Ste Vérone, 4 ans d'esclavages.

Jean Cornain âgé de 31 ans, de la paroisse Ste Marguerite à Liège, 3 ans d'esclavages.

Jean-Antoine Goiris, âgé de 37 ans, de la paroisse de Saint Christophe faubourg Saint-Gilles, 14 ans d'esclavages.

Gotier Bertrand, âgé de 32 ans, de la paroisse de Sainte-Gertrude, 11 ans d'esclavages.

Jean-Louis Diarc natif de Tilleur, fils de Jean Diarc et de Barbe Gallan, 14 ans d'esclavages.

Jean-Nicolas Luxen, fils de Jean Luxen de la paroisse de St Séveren à Hui, 13 ans d'esclavages.

Charles-Joseph Davreu, natif du village de Paye, 4 ans d'esclavages.

Nicolas-Grégoire Corbezi, âgé de 30 ans, de la paroisse Ste Marguerite, 8 ans d'esclavages.

Pierre Mordellet, âgé de 31 ans, du village de Couvet, 6 ans d'esclavages.

Antoine Vanal, âgé de 34 ans, de la paroisse de Rocou, 1 ans d'esclavages.

Hubert-Antoine Parfondry, âgé de 35 ans, de la paroisse de St Mangol à Huy, a 5 d'esclavages » (1).

Bien des questions se posent dès lors. Comment nos compatriotes sont-ils tombés aux mains des Barbaresques? Quel fut leur sort durant leur longue captivité en Alger? Que fit-on pour les délivrer?

Provenance des esclaves wallons

Les esclaves victimes des corsaires?

*Nous emmenions en esclavage
Cent chrétiens, pêcheurs de corail,
Nous recrutions pour le sérail
Dans tous les moutiers du rivage [...]
Dans la galère capitane,
Nous étions quatre-vingts rameurs.*

C'est par ces strophes des *Orientales* ou par le conte de *Floire*

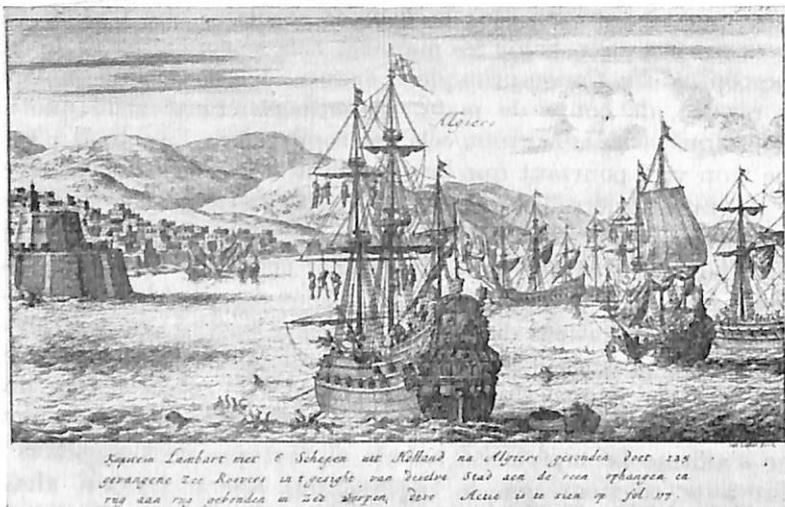
(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Fonds Ghisels*, liasse 30, n° 578. — Aucune de ces suppliques n'est datée; celle de J. P. Fondeur est accompagnée d'une attestation de catholicité, bonne vie et mœurs, signée par A. Bougnet, desservant de Theux, en date du 26 mars 1782. — La comparaison des registres aux baptêmes avec les âges des signataires de la troisième supplique donne à penser que cette dernière a été rédigée entre 1785 et 1790, en tous cas après les grandes missions de rachat de 1785. Cfr. ci-dessous, pp. 32, 35, 40.

et *Banchefflor* que nous savons encore, aujourd'hui, que des chrétiens furent enlevés comme esclaves par les musulmans. Au delà de ce qui nous paraît décor exotique ou affabulation romanesque, nous ne soupçonnons plus la menace séculaire que l'Islam fit peser sur nos pays. Selon les manuels, cela se concrétise en quelques épisodes : Constantinople, Lépante, Vienne... Les milliers de razzias, de coups de main, d'abordages, l'insécurité quotidienne qui en résultait, tout cela est tombé dans l'oubli. Il n'est que trop vrai pourtant que la course fut « une forme supplétive de la grande guerre » (1) et, comme telle, mérite l'attention des historiens. Tripoli, Tunis, Alger, Salé furent les grands repaires de la piraterie barbaresque. Mais Alger éclipsa de loin tous les autres et, malgré la jalousie de ses voisins, les expéditions punitives et les révolutions de palais, la régence autoritaire des Deys subsista et prospéra, trois siècles durant, avec pour ressource principale la course. Vers la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle se situe l'apogée de la fortune d'Alger. C'est alors que s'affirme la supériorité navale et tactique de ses galères ; c'est à ce moment que le dordrechtsois Simon Danser, alias Soliman Raïs, aurait montré aux flottilles des Infidèles les passes de Gibraltar et l'art d'affronter l'Atlantique. L'audace des Raïs — dont beaucoup sont des renégats flamands (Murate Flamenco, Seliman Buffoen) — ne connaît plus de bornes : ils razzient des esclaves sur les côtes du Danemark, aux Cornouailles et jusqu'en Islande ! C'est alors que par dizaines de milliers les chrétiens sont vendus sur le marché d'Alger, que par centaines, les renégats acceptent de porter le turban pour échapper au bagne (2). La cupidité de certains chrétiens est d'ailleurs mise à

(1) L'expression est de M. Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, p. 693, in-8°, Paris, 1947.

(2) F. BRAUDEL, *ibid.*, p. 708-715 ; Pierre DAN, *Histoire van Barbarye*, p. 291-308, in-4°, Amsterdam, 1684 ; J. DENUCÉ, *L'Afrique au XVI^e siècle et le commerce anversoïse*, p. 11-12, 20, 22, in-4°, Anvers, 1937 ; cfr surtout H. D. DE GRAMMONT, *Études algériennes. La course, l'esclavage et la rédemption à Alger*, dans la *Revue historique*, t. XXV, p. 1-42, Paris, 1884 ; Eugène PLANTET, *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France (1577-1833)*, LXXV-560 et 620 p. in-8°, Paris, 1889 ; A. BOUTIN, *Les traités de paix*, p. 63-210, in-8°, Paris, 1902. Les ouvrages modernes, dont le catalogue a été dressé par Sir Lambert PLAYFAIR, *A bibliography of Algeria [...] 1541 to 1887*, 304 p. in-8°, Londres (s. d.) avec *Supplément... to 1895*, paru en 1898, par Charles TAILLART, *L'Algérie dans la littérature française*, VI-468 pages, in-8°, Paris 1925 et plus récemment par le gouvernement général, ne dispensent pas de consulter des relations anciennes telles que celles du P. Pierre DAN, *Histoire de la Barbarie [...]*, dont nous citerons l'édition d'Amsterdam en 1684, et surtout la description beaucoup plus sereine de M. D. SHAW, *Voyages [...] dans plusieurs provinces de la Barbarie [...]* trad. de l'anglais, t. I, p. 84, 108, 338-414, in-4°, La Haye, 1748.

profit par leurs adversaires : un ancien esclave, Germain Mouette, raconte comment la frégate « La Royale » fut capturée sans coup



Démonstration navale devant Alger : des prisonniers barbaresques sont pendus ou précipités à la mer.
(Cliché Bibliothèque de l'Université de Liège).

férir à la suite de la trahison de son capitaine, lequel avait « pris de grosses assurances sur son Vaisseau en sorte qu'il se faisait riche par sa perte ». La suite du récit est fort animée et donne une idée assez exacte d'un abordage en haute mer ⁽¹⁾. Mieux connue, du moins en Flandre, la prise du *Keyserinne Elisabeth*, au large du cap Finistère (24 mai 1724). Cette frégate de la Compagnie d'Ostende, malgré ses trente pièces d'artillerie et ses cent hommes d'équipage, fut emmenée à Alger : ni les démarches pressantes de la cour de Vienne, ni l'ambassade d'un vice-amiral envoyé par le Grand Seigneur, n'eurent le moindre succès. Les Barbaresques ne lâchèrent prise que bien des années plus tard, lorsqu'ils jugèrent les rançons suffisantes ⁽²⁾. Vers cette époque, le P. Comelin,

⁽¹⁾ Germain MOUETTE, *Relation de la captivité* [...], p. 7-22, in-8°, Paris, 1683.

⁽²⁾ Floris PRIMS, *De slaven van de Keyserinne Elisabeth* [...], dans *Bijdragen tot de geschiedenis*, t. XVIII, p. 1-21 et 81-107, in-8°, Anvers, 1927 ; IDEM, *Van Guido Gezelle tot Jozef Gezelle den Kapitein*, dans *Antwerpiensa*, chap. X, p. 90-98, in-8°, Anvers, 1931 ; Georges-H. DUMONT, *Contribution à l'iconographie de la Compagnie d'Ostende*, dans *Miscellanea* [...] *van der Essen*, t. II, pl. h. t., p. 844, in-8°, Bruxelles, 1947.

Ces deux auteurs auraient pu tirer parti des listes d'esclaves publiées

bien informé sans doute par le consul français d'Alger, assure que de décembre 1712 à janvier 1720, les corsaires ont fait 74 pri-



Arrivée de chrétiens sur le marché d'Alger : enchaînés, battus, dépouillés, les esclaves sont mis en vente comme du bétail.
(Cliché Bibliothèque de l'Université de Liège).

Cette figure et la précédente sont empruntées à l'édition hollandaise de l'*Histoire de Barbarie* du P. DAN, publiée à Amsterdam en 1684. Quelle que soit leur valeur documentaire, elles illustrent sans complaisance un aspect de la guerre en Méditerranée : les captifs sont les premières victimes de la violence et ce sont eux qui font les frais des représailles d'où qu'elles partent.

ses en mer et 1668 prisonniers... (1). Aux Pays-Bas, si vive est désormais la crainte des pirates qu'en dépit des traités, les négociants renoncent à pratiquer, sous pavillon impérial, le fructueux trafic avec l'Espagne ; ils préfèrent confier leurs cargaisons aux vaisseaux des puissances mieux à même d'exiger le respect des traités (2).

par le P. CALLIXTE DE LA PROVIDENCE, *Corsaires et rédempteurs*, p. 343, 353, 385, 386, 392, in-16°, Lille, 1884. Ils y auraient trouvé nombre de Brugeois, Ostendais, Dunkerquois, Gantois, etc., rachetés en 1700, 1712, 1720, 1725, 1730, 1750. Cfr ci-dessous, p. 34.

(1) *Voyage pour la rédemption des captifs* [...], p. 106-107, in-12°, Paris, 1721. Ces chiffres sont de loin inférieurs à ceux que calcule le P. DAN, pour la période 1628 à 1643 car ces derniers ne concernent que les pertes françaises ; P. CALLIXTE, *Corsaires*, p. 44, 75-76.

(2) J. CUVELIER, *Le commerce, l'industrie et l'administration dans les Pays-Bas* [...] *Enquête du comte Wynants, dans Bull. de la comm. royale d'hist.*, t. LXXXI, p. 32, in-8°, Bruxelles, 1912 ; J. LEFÈVRE, *Commerce de la Belgique avec l'Espagne*, p. 71, 76-77, 83, in-8°, Bruxelles, 1921.

A l'exception de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, toutes les puissances maritimes paient à la régence d'Alger un tribut proportionnel

Le récit d'un contemporain montre combien est expéditif le passage de la liberté à la servitude :

[...] « sitôt qu'un Corsaire a fait quelque prise, & que par une question de coups de bâton, triste prélude de leur captivité, il a forcé les Chrétiens captifs d'accuser leurs qualitez & leurs moyens, ou ceux des autres, il revient au port, & dès le lendemain de son arrivée, il mene les Esclaves à la maison du Dey, où les Consuls se trouvent ordinairement. On y examine rigoureusement s'ils sont passagers ou à salaire, car s'ils sont à salaire & pris dans un vaisseau ennemi, on les retient en captivité ; mais s'ils sont Passagers, les Consuls les réclament, & pour l'ordinaire ils sont rendus, après quoi le partage se fait. Le Dey les ayant tous fait arranger, en prend de huit, un à son choix, c'est à dire ce qu'il y a de meilleur : Sçavoir, les Capitaines, les Charpentiers & les Écrivains qu'il envoie au Belic. Il prend aussi de son autorité les personnes qui sont de grande consequence, sans préjudice de son huitième, il abandonne les autres aux Armateurs & à la Taiffe, qui se les partagent moitié par moitié, & les mènent au Baptistan ou Marché, où se fait la première vente : là se trouvent des Revendeurs, qui les promènent par les rues, en publiant la qualité, la profession ou métier de chacun, & le dernier prix qu'on en a dit, jusqu'à ce que personne n'augmente plus [...] » (1)

Ni les Liégeois ni les ressortissants des Pays-Bas autrichiens n'avaient, bien entendu, de consul à Alger ; qu'ils fussent simples matelots ou passagers de marque, ils n'échappaient donc point aux corsaires qui avaient estimé leur navire de bonne prise. Telle fut sans doute l'aventure de quelques Wallons qu'on relève dans les listes d'esclaves dressées au XVIII^e siècle.

Or voici qu'à la fin de l'Ancien Régime, le nombre des Liégeois captifs s'élève brusquement ; on voit mal ce qui aurait pu juste à ce moment les inciter à affronter davantage les risques de voyages lointains. D'autre part, la course algérienne se montre alors précisément moins active : la longue paix en Europe rend les États plus attentifs à l'observance des traités, tandis qu'une

aux pertes qu'elles auraient essuyées autrement. Les Hollandais, par exemple, fournissent vers 1680 de grandes quantités d'armes ; H. D. DE GRAMMONT, *op. cit.*, p. 37. — Autres détails sur les contributions européennes publiés par Albert SACERDOTI, *La mission à Alger du consul de Venise Nicolas Rosalem (1753-1754)*, dans *Revue africaine*, t. XCVI, p. 102, n. 25. Renseignement communiqué par M. Guy Quincy, Conservateur aux Archives départementales de Constantine, qui a bien voulu nous mettre au courant des travaux les plus récentes parus en Afrique du Nord. Nous lui en témoignons ici notre très vive reconnaissance.

(1) *Voyage pour la rédemption des captifs*, p. 49-50, éd. 1721. — La taiffe dont il est question ci-dessus est la corporation des corsaires.

organisation de plus en plus étatisée de la piraterie enlève aux capitaines leur mordant ; jamais leur flottille n'a été aussi réduite, et les esclaves si rares ⁽¹⁾. Nos Liégeois ne seraient-ils pas tout simplement des prisonniers militaires ?

* * *

Les esclaves, anciens soldats des Gardes Wallonnes ?

Dans la supplique publiée ci-dessous (p. 35), Antoine Goiris mentionne — sans d'ailleurs y insister — qu'il a servi pendant trois ans le roi d'Espagne. Ce ne peut être qu'en tant que mercenaire dans l'un des quatre bataillons des Gardes Wallonnes. L'histoire de ces unités a été écrite — non sans mérite d'ailleurs — par le colonel Henri Guillaume, il y a un siècle exactement ⁽²⁾. Elle relate par le menu les hauts faits du régiment et ne nous fait grâce d'aucun détail concernant l'ascendance et les promotions de ses officiers surtout s'ils sont nobles. De la troupe, il est à peine question. Or le recrutement et le sort matériel des soldats éclairent d'un jour inattendu les mœurs du XVIII^e siècle et expliquent, en fin de compte, la présence de Liégeois chez les Barbaresques.

Les débuts, en 1703, furent rien moins que brillants : pour constituer la « Garde wallonne » du jeune roi d'Espagne, il fallut prélever 1133 hommes sur les bataillons déjà sur pied. Parmi les volontaires, on comptait plus de 300 déserteurs ; 170 soldats furent renvoyés « pour être mauvais et de trop petite taille » ; 17, « pour être chargés de plusieurs enfants » ; 58 désertèrent aussitôt. « Pour contenir cette troupe dans son devoir » pendant

(1) C. T. RAYNAL, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans l'Afrique septentrionale*, t. II, p. 123-126, in-8°, Paris, 1826 ; H. D. DE GRAMMONT, *op. cit.*, p. 17.

(2) Henri GUILLAUME, *Histoire des gardes wallonnes [sic] au service de l'Espagne*, VIII-440 pages, in-8°, Bruxelles, 1858 ; IDEM, *Histoire de l'infanterie wallonne [sic] sous la maison d'Espagne (1500-1800)*, p. 194-205, in-8°, Bruxelles, 1878.

Dans leur origine, ces bataillons n'avaient rien de national : les moindres détails concernant la solde, l'uniforme, etc. furent soumis à l'approbation de Louis XIV. Par l'intermédiaire de Chamillart, on interrogea le Roi : « Comme apparemment ce régiment doit porter le nom de gardes wallonnes, sçavoir si tous les officiers devront estre de la même nation sans interpolation » ; Louis XIV apostilla « des Walons » ; Archives Générales du Royaume, *Conseil royal de Phillippe V*, 549, Mémoire accompagné d'une lettre de Chamillart à Bedmar, datée de Fontainebleau, le 14 octobre 1702. — Autres sources utilisées par H. GUILLAUME, *Gardes wallonnes*, p. 20, n. 3.

la marche de Mons à Badajoz, cent fusils seraient distribués aux bas-officiers postés en tête et en fin de colonne... (1)

Admettons qu'il s'agisse là d'un moment particulièrement difficile, les campagnes de Louis XIV ayant épuisé la France et ses voisins. Les choses auraient-elles changé un demi-siècle plus tard, au temps de la guerre en dentelles?

Les rois d'Espagne ont su s'attacher la fidélité non seulement des nobles hennuyers, artésiens, brabançons, leurs anciens sujets, mais aussi des Liégeois. Citons les comtes de Bryas de Malenghien, de Lannoy, de Nassau-Corroy, d'Outremont, de Rougrave, les barons Lamberts de Cortembach, de Liedekerke, de Mettecoven, de Potesta, de Warsage, les chevaliers de Vierset et de Wignacourt, à côté des noms plus bourgeois des Blavier, Coune, Demeste d'Othée, Rasquinet, Vivario, etc. (2). Voici pour les officiers ; pour ce qui est de la troupe, la géographie de son recrutement se présente de manière assez différente. Comme les Habsbourgs d'Autriche éprouvaient des difficultés à mettre sur pied leurs régiments, ils enjoignirent à leurs sujets des Pays-Bas de quitter les unités au service de l'Espagne sous peine de confiscation des biens (ordonnance du 13 août 1742) (3). Les sergents racleurs de Sa Majesté Très Catholique se sont alors rabattus sur les principautés de Liège, de Stavelot, voire sur les grandes villes allemandes : Cologne, Munster, Neuwied, Hambourg... Il en résulte une extrême complication des opérations de recrutement et une multitude de fraudes, contrôles, contestations et violences.

Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'Empereur, admet que les recrues engagées au pays de Liège traversent le Brabant et la Flandre pour se rendre à Ostende où deux petits navires les embarqueront à destination de Bilbao. Mais les auto-

(1) En 1707, une troisième levée se fit par prélèvement de 390 hommes sur les milices stationnées dans le Luxembourg. La désertion qui s'ensuivit préoccupa les autorités : « Le Roy a reçu des avis de Liège & de Mastic qui portent que les habitants du pays de Luxembourg y viennent par troupes & prennent parti avec les Hollandois [...] », copie d'une lettre de Chamillart au comte d'Autel, Versailles, le 25 février 1707 ; A. G. R., *Conseil royal de Philippe V*, 549. État des soldats (en 1703), fo 191, 231 etc. A comparer avec la version délibérément optimiste de Jules SOTTIAUX, *La merveilleuse épopée des Gardes Wallonnes*, p. 19-57, in-12°, Bruxelles, 1948.

(2) H. GUILLAUME, *Gardes wallones*, p. 177, 265-432. — Au sujet de Blavier : cfr A. E. L. *Reg. par.*, Liège, Sainte-Aldegonde ; *Scel des Grâces (...)* 1702-1744, p. 191, commission du 23 août 1737. — Demeste : M. FLORRIN, *Vie de Jean Demeste*, dans *Revue médicale de Liège*, t. X, p. 548, in-8°, Liège, 1955. — Théodore-Joseph d'Othée : A. E. L., *Reg. par.*, Liège, Saint-Martin, décès du 14 septembre 1795.

(3) *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e série, t. V, pp. 491-492, in-fol., Bruxelles, 1882. — Cfr *ibid.*, pp. 226-227.

rités autrichiennes ne tolèrent pas que leurs sujets s'expatrient : les officiers des régiments impériaux inspectent donc les recrues espagnoles pour s'assurer qu'aucun déserteur ne s'y est faulilé.

A ce niveau interviennent des gens de la Secrétairerie d'État et de Guerre, des commandants de place, des colonels propriétaires, des diplomates. Tout se débat avec courtoisie sinon avec ordre. Au niveau des officiers recruteurs nous trouvons un monde cosmopolite : le Verviétois Chérin, qui se dit neveu du prince abbé de Stavelot, les Liégeois Blavier, Damave, Louvette, de Hautregard, les Français d'Utré, d'Escafin, Xavier de Châteauveron, de Gaussac, l'Irlandais O'Reilly, les Espagnols du Feugray et Vasco, le Palatin Léonard, le Westphalien Decker... Ils ne s'embarassent guère de scrupules. Lambert Chérin doit se justifier d'avoir répandu des billets incitant à la désertion les troupes impériales. Châteauveron, qui longtemps prit quartier place Saint-Paul à Liège, n'hésitait pas à embaucher des déserteurs mais, pour mieux donner le change aux autorités des Pays-Bas, il organisait, de concert avec H. Crumpipen, les guet-apens qui permettraient l'arrestation de quelques malheureux. Le bon apôtre prétend qu'il perd sur chacun d'eux 35 £ de France (en frais de recrue, prime aux sergents, entretien du déserteur avant son arrestation) et qu'il consent ce sacrifice pour rester en bons termes avec Son Excellence le Ministre Plénipotentiaire ⁽¹⁾. Chérin est incapable de payer les fournitures de drap qu'il doit au manufacturier verviétois Arnold Godin ; les créanciers de Châteauveron empêchent ses navires d'appareiller, ceux d'Escafin ont fait arrêt sur les fonds que la banque Willems aurait dû verser ! On assure pourtant qu'Escafin a touché plus de 460.000 £ en trafiquant sur les grades à conférer... Enfin, il y a la matière première de ce vaste trafic, les soldats, véritable marchandise dont la valeur est toisée en pieds et en pouces, sur laquelle on calcule âprement les primes et les coûts d'entretien. On ne connaîtra sans doute jamais leur nombre exact. Sur la base des dix-huit transports effectués entre le 12 novembre 1768 et le 11 mai 1772, soit 1540 recrues, non compris femmes, enfants, officiers et bas-officiers, on peut l'estimer entre quatre et cinq cent hommes par an ⁽²⁾. Leur nom, leur provenance ne sont jamais

(1) La documentation sur les recruteurs est réunie dans A. G. R., *Secrétairerie d'État et de Guerre*, 802 et 803. Ces liasses contiennent des centaines de lettres et de rapports qu'il serait trop long d'analyser ici. Les agissements de Châteauveron sont consignés dans ses lettres du 24 et 26 novembre, 3 et 18 décembre 1766, 1^{er} février et 11 mai 1767. — Même duplicité chez le chevalier d'Utré ; *ibid.*, 803, lettres des 2 et 29 février 1769.

(2) Notre évaluation ne tient pas compte des recrues qui partaient par

AVERTISSEMENT

Sur les circonstances que doivent avoir ceux
qui se présenteront de bonne volonté, pour
servir six ans ou plus

SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE.

Ils doivent professer la Religion Catholique Apostolique & Romaine; être âgés de
18 à 25 ans, n'avoir aucun défaut de corps; point sujet ni Défenseur de SA
**MAJESTÉ L'IMPERATRICE-REINE, ni de SA MAJESTÉ LE
ROI DE FRANCE.** Ceux qui se rendront au Dépôt, exempts de tous défauts, obtien-
dront de très-bons Engagemens; & au surplus, il leur sera donné à eux-mêmes, ou aux
personnes qui les accompagneront tous les détails :

SAVOIE,



A Ceux qui auront cinq pieds un pouce jusqu'à 11 lignes, cinq Couverts de France

A Ceux qui auront cinq pieds deux pouces jusqu'à 11 lignes, sept Couverts de France

A Ceux qui auront cinq pieds quatre pouces 11 lignes, neuf Couverts de France

A Ceux qui auront cinq pieds cinq pouces 11 lignes, onze Couverts de France

A Ceux qui auront cinq pieds six pouces & plus, treize Couverts de France

Ceux qui voudront être au Dépôt en droiture, s'adresseront à Monsieur BARRIS,
Capitaine dans la compagnie Levée de Monsieur le Marquis de **TUREMANSANAL**,
qui est la résidence à **PISS**, ou à Monsieur **DAMAILLE**, Ecrivain de Corps, qui loge
en bas de la rue de France, près la **Maison de PISS**, lesquels donneront sur le contenu le ré-
comptes précis à ceux qui se présenteront tels, ou qui accompagneront des Recrues.

Elles seront chaque jour au Dépôt doute six Liègeois, bien logés & chauffés, & et
toute crainte sùs par jour, de la même manière.

L'Uniforme de cette Troupe est rouge, pourment, veste & culotte blancs, boutons &
bretelles & épaulettes d'argent; les Officiers & les Officiers de ce Corps font de temps
en temps leur tournée dans toute l'étendue du Pays de Liège, pour faciliter l'entrée à
ceux qui voudront s'engager hors du Dépôt, & d'y être accompagnés par eux-mêmes.

Il est bon de prévenir le Public, qu'en Espagne il est décerné par Ordonnance de 1728
que lorsqu'un soldat se distinguera par sa valeur & bonne conduite, il sera fait les Officiers
& autres Officiers : à SA MAJESTÉ ROYALE CHARLES III, a déclaré
par Ordonnance du 4 Octobre 1726, ce qui suit : « Délivré établis dans mon Armée un prix
de 50 maravedis de récompense aux Soldats, qui auront une conduite prouvée dans mon
Royal Service, Je déclare dès à présent à celui qui aura servi quinze ans, l'appointe-
ment de six maravedis chaque mois, au surplus de son prix; à celui qui servira vingt
ans, six maravedis, ainsi par mois de surplus; à celui qui servira vingt-cinq ans, le
soldat de Sergent avec six maravedis de plus par mois; & à celui qui servira trente
ans, le soldat de sous-Lieutenant avec le prix de 4500 maravedis par mois.

Ceux qui voudront être mieux détaillés à tous égards, ou pour porter quelques plaintes
sur tout ce qui est ci-dessus, s'adresseront à M. le CHEVALIER DUTRE,
Capitaine au Régiment de Brupelles, Infanterie Wallonne, au même Service d'Espagne,
Commandant en chef de cette Levée par ordre de Sa Cour, lequel sera même une promesse
publique, logé à l'Hôtel de Roemer à Liège. Le 25 Mars 1768.

Signature

Placard apposé par un officier recruteur.

(Cliché Archives Générales du Royaume à Bruxelles).

connus, si ce n'est à l'occasion d'une arrestation ou d'un quelconque interrogatoire. On voit alors que beaucoup d'entre eux portent des surnoms, à l'instar des domestiques : Saint-Romain, L'Espérance, La Rose, Bel Air ⁽¹⁾.

Le placard ci-contre indique les conditions d'engagement et la solde. Les recrues étaient parfois appâtées par de menus cadeaux. C'est ainsi que le chevalier de la Motte, qui engagea Nicolas Dauneux — un illettré natif de Soiron (terre autrichienne) qu'il fit passer pour originaire de Chênée — lui donna 30 £ et une paire de bas de 22 sols, 6 deniers... Quelques-uns portaient même avec femme et enfants ; les rôles de capitations montrent que les épouses et parents restaient au pays, dans une situation voisine de la gêne ⁽²⁾.

A peine engagés, les Gardes Wallonnes ne tardaient pas à être édifiés sur leur sort. « On ne rougit pas dans certaines gargotes [des Pays-Bas] de faire païer un florin de Brabant pour le misérable souper de chaque homme » (lettre du 3 janvier 1767).

« Les recrues, explique Chérin, sont à mon compte jusqu'à leur arrivée en Espagne et [...] par leur longue détention, il n'y a pas un seul homme qui n'è me coûte le double de ce que je perçois ». On imagine sans peine jusqu'où vont les économies, sur le bateau qui attend à Ostende que la cargaison soit au complet. « [Si] je suis surpris, c'est d'avoir pu les contenir dans la situation où ils se trouvent, n'ayant pu les faire sortir du navir depuis leur arrivé, estans presque mangés par la vermine [...] j'ay hier essuyé à Bord une révolte, je parvins cependant à calmer les esprits soulevés mais non sans exposer ma vie » (lettre de novembre 1765).

Avec de telles perspectives, il fallait pour souscrire un engagement être ou bien un étourdi ou bien un déserteur à bout de ressources. L'interrogatoire de deux jeunes gens qui se sont

Givet et elle est par conséquent fort inférieure à celle des contemporains. Dans un mémoire du 26 février 1788, le comte de La Tour calculait que les gardes wallonnes enlevaient annuellement 600 hommes au pays de Liège ; Louis LECOMTE, *Le régiment Royal-Liégeois*, p. 79, in-8°, Moulins, 1944. — Exemple de recrutement par le dépôt de Givet, dans A. E. L., *Notaire C. Fauteur*, 25 septembre 1788.

⁽¹⁾ Surnoms de 4 déserteurs du régiment d'Aunis, caserné à Givet ; lettre du lieutenant de la Compagnie du prévôt de l'Hôtel, Bruxelles, le 14 novembre 1767 ; A. G. R., *Secrétairerie d'État et de Guerre*, 803.

⁽²⁾ Formulaire d'engagement du 28 novembre 1768, signé d'une croix par N. Dauneux, *ibid.*

D'ordinaire, femmes et enfants ne sont pas inscrits sur les ordres de marche ; un transport de 30 recrues, 3 sergents, 4 caporaux comptait en outre 3 femmes et 4 enfants ; *ibid.*, lettre de d'Utré, Liège, le 17 mars 1769. — Exemple de la modeste condition des familles de militaires dans A. E. L., *États*, 87, p. 424 (en 1736) ; 91, f° 70, n° 51 et 93, f° 15, n° 36 (en 1791).

enfuis avant d'arriver à Ostende, est révélateur de cet état d'esprit.

I — « Questions et réponses de Pierre-Joseph Giron, [...] 18 ans, natif de Flemal, pais de Liège [...] »

— S'il a encore servi auparavant.

R. que non. Qu'il n'a jamais sorti de son village [...].

— Pour quelle raison il s'est dit être né sujet de Sa Majesté Impériale.

R. qu'il considérait qu'il était à la veille de passer la mer pour aller en Espagne et que par là il se seroit peut-être expaisé pour toujours [...].

— S'il n'a rien à dire pour sa justification.

R. qu'il étoit triste de quitter son Pais que c'est pourquoy il avoit inventé ce moyen pour y rester » [...].

II — « Questions et réponses de Joseph Jabon, 17 ans, natif de Flemal.

— Pour quelles raisons ils ne vouloient point suivre les Espagnols jusqu'en Espagne.

R. Que chemin faisant ils étoient tristes de quitter leur patrie et étoient charmés de forger un moyen pour y pouvoir rester.

— S'il n'a rien à dire pour sa justification ?

R. Qu'ayant toujours vécu avec son camarade, il ne pouvoit pas l'abandonner » (1).

Quant aux déserteurs, ils viennent d'un peu partout : places-fortes de la Barrière, villes de garnison du Nord de la France, cantonnements autrichiens. Comme si les cartels prévoyant leur restitution réciproque n'y suffisoient pas, les officiers organisent de véritables traquenards pour en récupérer quelques-uns (2).

A vrai dire, les déserteurs sont loin d'être toujours malchanceux. Ils mettent à profit la complication des frontières : de Visé, une cinquantaine de transfuges narguent la maréchaussée d'Argenteau et de Navagne (lettre du 9 novembre 1766). D'autres attendent d'être acheminés dans les parages de Bruges pour se réfugier par bandes entières à Kadzant, terre hollandaise, « leur but n'est à la vérité que de se faire nourrir pendant le temps qu'ils sont à Liège, puisqu'ils se sont toujours évadés la veille du départ » (lettres de novembre 1765, du 27 décembre 1765 et du 3 février 1766). Les déserteurs ont pour complices leurs camarades restés au régiment, et d'Utré se plaint amèrement de ses sous-ordres, « n'étant d'ailleurs que tous Liégeois recruteurs pour notre levée, ne connoissant point de subordination et

(1) Interrogatoire de déserteurs à l'État Major du régiment de Vierset, à Bruges, le 18 mai 1769 ; A. G. R., *Secrétairerie d'État et de Guerre*, 803.

(2) *Ibid.*, lettre du 21 décembre 1766.

encore moins de discipline » (lettre du 16 juillet 1769). Parfois enfin, ils sont aidés par les civils ; avec quel dépit Châteauveron doit-il expliquer à Bruxelles comment trois déserteurs autrichiens lui ont échappé à Visé : « Au moment de leur départ, deux officiers du régiment ont été roués de coups par la populace et comme les habitans de cet infâme Trou ne méritent pas qu'on leur donne le moindre profit, je suis décidé totalement à transporter notre dépôt à Saint-Trond » (lettre du 3 janvier 1767).

Cet odieux trafic prospérait au vu et au su des gouvernans. Le « bienfaisant » Velbruck est parfaitement au courant des abus et ne s'en émeut guère tandis qu'un touriste-philosophe se rassure à bon compte sur les gardes wallonnes. « Ces recruteurs, note-t-il à Stavelot, m'ont paru très polis & je crois qu'ils n'usent ni de violence ni de supercherie [...] Leur uniforme est beau & leurs mœurs sont honnêtes » (1).

Quoi qu'il en soit de l'opinion des contemporains, nous en savons désormais assez pour juger de l'esprit qui animait ces troupes. Si l'on ne connaît encore rien de leur tenue en Espagne même, on a la certitude que leur penchant à la désertion se manifesta aussi vivement dans les *presides* (2) de la côte africaine que dans la mère patrie. Les descriptions de l'Algérie au XVIII^e siècle s'accordent toutes sur la gravité de la désertion qui sévissait dans ces forteresses et notamment à Oran, d'où, au dire du ministre Rodesno, plus de 30.000 soldats s'échappèrent entre 1732 et 1765. « L'Espagne a dans cette place, explique Raynal, une garnison nombreuse presque toute composée d'étrangers, généralement recrutée parmi des vagabonds, forcée au plus dur de tous les services, réduite à une solde insuffisante, condamnée à un exil de six ou sept années » (3).

(1) [VELBRUCK], *Lettres*, t. II, p. 7 et 49, in-8°, Liège, 1955. — *L'homme sans façon*, t. II, p. 123, in-16° [s. l.], 1786. — A. G. R., *Secrétairerie d'État et de Guerre*, 1350, lettre de Neny à Crumpipen, 12 décembre 1773.

(2) Les Espagnols désignaient ainsi les places-fortes d'Oran, Mers el Kébir, Melilla, Alhucémas, Peñon de la Gomera et Ceuta, auxquelles ils se cramponnèrent durant le XVIII^e siècle ; cfr J. CASENAVE, *Les presides espagnols d'Afrique. Leur organisation au XVIII^e siècle*, dans *Revue africaine*, t. LXIII, p. 225-269 et 457-488, in-8°, Alger, 1922.

Des Wallons ont pris part à la conquête d'Oran en 1732. H. GUILLAUME, *Gardes Wallones*, p. 132 sv. ; A. PESTEMALDJOGLOU, *Le consulat français d'Oran de 1732 à 1754*, dans *Revue africaine*, t. LXXXVII, p. 233, n. 56 (renseignement communiqué par M. G. Quincy) et à son ultime défense en 1791 ; H. DE GRAMMONT, *Histoire d'Alger*, p. 344. Entretemps, ils ont dû y assumer des gardes ; J. CASENAVE, *op. cit.*, p. 254.

(3) RAYNAL, *op. cit.*, t. II, p. 134. — Même opinion dans POIRET, *Voyage en Barbarie* [...], t. I, p. XIX-XX, in-8°, Paris, 1789. — E. PLANTET, *Correspondance des deys d'Alger*, t. II, p. 368.

Quelle devait-être l'existence des Gardes Wallonnes dans les casemates des forts brûlés par le soleil? Avec l'Europe, les liaisons sont rares et précaires ; la monotonie de la vie de caserne est à peine rompue par l'une ou l'autre razzia dans la campagne voisine pour en ramener un troupeau. La relève viendra-t-elle jamais? La fièvre étend ses ravages ; et si survenait une peste? On chuchote que le bey de Moscote qui chaque année passe dans la région, recherche les chrétiens ; qu'à sa cour, ils sont mieux vêtus et nourris qu'un *pagador* ne l'est en Espagne ; que son intendant, l'esclave Thedenat a fait fortune en quelques mois. Et puis, c'est bien connu que les femmes mauresques ne se montrent jamais cruelles envers les étrangers...

Il n'est donc pas difficile d'imaginer à la poursuite de quel mirage ces pauvres gens « préfèrent l'esclavage au sort de vivre dans ce preside ; ils sautent les remparts et vont sur les terres du gouvernement du Ponant, où ils sont arrêtés. Ces esclaves, en général très mauvais sujets, ont beaucoup moins de prix que les gens de mer [...] La place d'Horan, par cet arrangement, est plus utile aux Algériens qu'elle ne leur serait s'ils en étaient les maîtres » (1).

Les esclaves wallons n'auraient-ils pas été faits prisonniers au cours d'opérations militaires plus honorables? C'est ainsi, par exemple, que trois bataillons de Gardes Wallonnes furent parmi les premières troupes débarquées le 8 juillet 1775, lors de la malheureuse tentative du général O'Reilly contre Alger : sur 2.100 gardes qui prirent part à l'action, les pertes s'élevèrent à 636 sous-officiers et soldats, 17 officiers blessés et 4 tués. Les Wallons, comme on l'a prétendu, auraient-ils manœuvré trop impétueusement? Toujours est-il qu'ils furent mal commandés, que la discorde régnait à l'état-major et qu'O'Reilly négligea l'effet de surprise. Les Algériens, d'autre part, s'étaient intelligemment préparés et disposaient d'une artillerie efficace, fournie par la France. C'est à quoi il faut attribuer les pertes cuisantes infligées aux assaillants (2). Quant aux prisonniers, il n'en est nulle part question

(1) VENTURE DE PARADIS, *Alger*, p. 53 ; Marcel ÉMERIT, *Les aventures de Thedenat, esclave et ministre d'un bey d'Afrique*, dans *Revue Africaine*, t. XCII, p. 143-184, 331-362, in-8°, Alger, 1948. — Cfr aussi J. CASNAVE, *op. cit.*, p. 464 ; H. D. DE GRAMMONT, *Histoire d'Alger* [...], p. 331-333, 346, in-8°, Paris, 1887 ; fragment inédit de Raynal cité par P. DESLANDRES, *L'ordre des trinitaires*, t. II, p. 471, n° 345, in-8°, Toulouse, 1903.

(2) Inventaire des sources espagnoles par G. JACQUETON, *Les archives espagnoles du gouvernement général de l'Algérie*, p. 65-66, in-8°, Alger, 1894. — Relation dans H. GUILLAUME, *Gardes wallonnes*, p. 178-184 ; H. D. DE GRAMMONT, *Histoire d'Alger*, p. 322-328 ; W. DABRYMPLE, *Expédition O' Reilly*, dans la *Revue Africaine*, t. V, p. 31-40, in-8°, Alger, 1861 ; A. BERBRUGGER, *Expédition du comte O'Reilly* [...], *ibid.*, t. VIII,

et l'argument *a silentio* ne laisse pas d'être impressionnant lorsqu'on apprend que le Dey avait promis aux janissaires de l'*odjâq* 10 sequins par tête d'ennemi... (1)

En août 1783 et en juillet 1784, des escadres espagnoles écrasèrent de leurs bombes et boulets les quartiers d'habitations d'Alger mais aucun engagement terrestre n'eut lieu (2). Et d'ailleurs si nos esclaves avaient été pris au cours d'un combat, la supplique collective publiée ci-dessus (p. 5) ferait état d'une durée de captivité identique pour tous.

En dernière analyse, c'est donc la désertion qui explique le plus vraisemblablement la présence d'esclaves wallons en Alger.

Sort des esclaves

Les récits du Père Dan ainsi que les gravures qui les illustrent montrent les chrétiens empalés, brûlés vifs, précipités du haut de murailles dont les parois sont hérissées de crocs acérés. Par contre, si l'on en croit Venture de Paradis, les captifs « qui servent chez le dey, chez les premiers officiers [...], chez les autres Turcs ou particuliers, chez les Juifs, chez les consuls, dans l'hôpital, chez les Pères de la Mission, ceux-là ne sont malheureux que par l'idée de la privation de leur liberté, mais, dans le fait, ils sont bien vêtus, bien nourris, n'ayant qu'un service très-doux et les moyens de gagner de l'argent pour passer leur fantaisie et même pour ramasser en quelques années le prix de leur rançon » (3). Le Père Dan est contemporain de Monsieur Vincent ;

p. 436-441, 1858. — Les chiffres des pertes sont, comme toujours, contradictoires, mais il apparaît néanmoins que les Wallons furent les plus éprouvés.

(1) W. DABRYMPLE, *op. cit.*, p. 38 ; A. DEVOULX, *op. cit.*, p. 440 ; VENTURE DE PARADIS, *Alger*, p. 88, 164. — *La Gazette de Liège* qui, entre le 3 juillet et le 18 septembre 1775, insère plusieurs communiqués sur le débarquement et signale la participation des Wallons, ne souffle mot de leurs pertes.

(2) JOSÉ YRLES E INGLES, *Expedición de los Espanoles contra Argel en 1784*, dans *Revista de Espana*, t. LI, p. 376-390, in-8°, Madrid, 1876 ; H. D. DE GRAMMONT, *Histoire d'Alger*, p. 334-337.

(3) P. DAN, *Histoire van Barbaryen*, p. 308-434 ; DIEGO DE HAIDO, *De la captivité à Alger*, trad. Molinier-Violle, 368 pages in-8°, Alger, 1911 ; un des meilleurs récits est celui de Emmanuel DE ARANDA, *Relation de la captivité et liberté* [...], 6 ff. + 119 et 189 pages, in 12°, Bruxelles, 1656 ; il connut un grand succès aux Pays-Bas. — VENTURE DE PARADIS, *Alger*, p. 54-55 ; version plus optimiste encore par Langier de Tassy, citée par A. BOUTIN, *Les traités de paix*, t. I, p. 194. Cfr ci-dessous, p. 22, n. 2.

Parmi les nombreux auteurs modernes qui ont décrit l'esclavage à Alger, citons Paul DESLANDRES, *L'Église et le rachat des Esclaves*, p. 24-53, avec bibliographie, p. 57-61, in-12°, Paris, 1902 ; Pierre COSTE, *Monsieur*

Venture de Paradis l'est de Raynal. Le premier veut apitoyer les chrétiens sur le sort de leurs corrégionnaires tombés dans les griffes des suppôts de Satan ; le second a déjà quelques-unes des réactions de l'anticolonialiste. Et puis, en un siècle et demi, les mœurs se sont adoucies, en dépit de l'apparent démenti qu'infligent de brusques flambées de sauvagerie qu'attisent les bombardements ou les révoltes d'esclaves. On se gardera donc de généraliser. Laissons plutôt la parole aux captifs ; nous essaierons ensuite de nous faire une religion d'après leurs témoignages.

Ceux qui sont affectés aux travaux publics sont les plus à plaindre :

« Les Esclaves du Belic portent tous à présent l'anneau au pied & sont distribués en trois bagnes ou prisons dans lesquelles on les enferme tous les soirs après les avoir appelés tous par leur nom ; & les avoir exactement comptés. Le jour, ils sont employés aux différents besoins & services de la République, comme aux Camps, dont ils portent les bagages & essuyent les plus grands travaux, aux plus vils services de la maison du Dey, aux ouvrages publics qui consistent principalement à démolir des murailles, couper des Rochers, traîner des Charettes chargées de matériaux pour bâtir [...] » ⁽¹⁾

Même son de cloche dans la *Relation* de Germain Mouette, qui décrit le Maroc, où les esclaves sont plus maltraités qu'ailleurs :

« Ces Matemores sont des lieux souterrains creusés en rond, de profondeur de quatre à cinq brasses, avec une bouche fort étroite, que l'on ferme avec une grille de fer. On y descend ordinairement avec une échelle de corde que l'on retire en haut tous les soirs. Les lits sont des nattes de joncs, que l'humidité de la terre rend d'une si mauvaise odeur, que quand tout le monde est venu, & que ce lieu commence à s'échauffer, il est presque impossible d'y durer. Quelques-uns des plus heureux ont une peau de mouton, ou de chèvre qui leur sert de Matelats. L'on se couche tous en rond, la tête contre les côtés de la Matemore, & les pieds qui se joignent au milieu, ne laissent bien souvent d'espace, que pour placer quelque vaisseau de terre pour faire les nécessités, que l'on couvre d'une lampe. C'est dans ces lieux où chacun compte ce qu'il souffre chez son maître, ou des nouvelles d'Europe, si l'on en sait [...] »

Pour achever de dire ce qui concerne nous autres Esclaves du Roy, nôtre nourriture ne consistoit, comme j'ay dit, qu'en

Vincent, t. II, p. 547-580, in-8°, Paris 1934 ; H. D. DE GRAMMONT, *Études algériennes*, t. XXVI, p. 3-32, 40-41 ; IDEM, *Histoire d'Alger*, p. 132-135.

⁽¹⁾ *Voyage pour la rédemption*, p. 51, éd. 1721.

une petite éculée de farine noire, & une once d'huile à chacun par jour, tant sains que malades, & tant grand que petits. Nôtre vêtement étoit un sac de laine, qui porte un capuchon, & des manches comme la Robbe d'un Hermite, lequel nous servoit de bonnet, de chemise de juste-au-corps & de haut-de-chausse, avec quatre méchantes paires d'escarpins, qui au bout de huit jours qu'on travailloit dans la chaux & le mortier, étoient tout usez & brûlez ; & par conséquent nos pieds étoient la plûpart du temps tous déchiréz, mais pour cela il n'en falloit pas moins travailler.

De nôtre farine nous faisons du pain, & nous avons à trente personnes un de nous pour aller quérir la farine au magasin, pétrir, cuire & diviser le pain. Tous ceux d'une Nation se mettoient ensemble, afin de mieux s'entre-soulager : Nous autres François avons trois Boulangers. Les Espagnols et Portugais six ; les Anglois & Hollandois quatre. On faisait nôtre pain en façon de petite galettes qui n'étoient qu'à moitié cuittes » (1).

La situation s'est améliorée à la fin du XVIII^e siècle, du moins à Alger : les esclaves y reçoivent une paire de souliers, un vêtement neuf chaque année, du pain de munition ; ils « n'ont de chaîne que lorsqu'ils ont fait quelque sottise ou qu'il y a une frégate française à la rade » (2). Depuis longtemps, les Turcs tolèrent le culte catholique : fêtes, messes, sont célébrées avec

(1) G. MOUETTE, *Relation de la captivité*, p. 116, 121-122. — Cfr *Voyage pour la rédemption*, p. 54, qui fait cependant à la p. 52 une curieuse exception pour les esclaves publics tenanciers de cabarets : « d'autres Esclaves du Belic s'employent aux Tavernes, quand ils ont assez d'argent pour en acheter quelqu'une, ou qu'ils peuvent en emprunter aux Juifs, qui ne leur prêtent qu'à 3. ou 4. pour cent par chaque Lune, ce qui va quasi à 50. pour cent par an, sans parler des gros droits qu'ils payent au Dey tous les ans, à proportion du vin qu'ils vendent : il faut encore qu'ils entretiennent de leur gain deux ou trois Serviteurs, qui gagnent ordinairement une Piastre par Lune [...]

Cependant il s'en est trouvé qui ont amassé en trois ou quatre années de bon ménage, tout l'argent nécessaire pour payer tous ces frais, pour rembourser leurs emprunts, qui se montent souvent jusqu'à sept & huit cent piastres, & payer par-dessus leur rachat, qui va encore plus haut ; Mais cette économie est bien rare, & la liberté qu'on leur donne d'aller & de venir librement hors & dedans la ville pendant le jour, avec la table toujours mise chez eux, leur inspire bientôt une habitude de libertinage, qui nous les fait regarder comme les plus à plaindre, la corruption des mœurs étant souvent suivie du naufrage dans la Foy. Les Tavernes ne sont autre chose que des Caves & Magazins, qui n'ont du jour que par la porte : il y en a de plus ou de moins grandes, mais toutes très-mal propres ; ils y mettent leur vin, leurs lits & deux ou trois tables. Là les Turcs, les Maures, aussi-bien que les Crétiens vont boire ensemble, malgré la défense de leur Loy ; & le Tavernier, quoiqu'Esclave, soutenu par le Gardien & le Dey même, à qui il paye de gros droits, a le pouvoir de dépouiller jusqu'aux Turcs lors qu'ils refusent de payer. »

(2) VENTURE DE PARADIS, *Alger*, p. 55-56.

pompe, l'aumônerie est bien organisée, à Tripoli et à Alger surtout, où des chapelles sont aménagées dans les bagnes ⁽¹⁾.

La condition des esclaves au service des particuliers est matériellement moins mauvaise. Voici en quels termes Germain Mouette raconte sa première expérience du travail forcé :

« Le lendemain matin, on me mit entre les mains de Mahamet Liébus. Celui-ci me mena à son logis, où je trouvay sa belle-mère & sa femme, qui étoient Andalouziennes, qui commencèrent à déplorer mon malheur. Elles me donnèrent bien à déjeuner, puis ensuite un panier de bled, pour moudre à un moulin à bras, qui étoit dans leur cuisine. C'ecy est le plus ordinaire travail des Captifs qui sont sur les ports de mer, à cause qu'il n'y a point d'autres moulins. Ce métier qui est très rude, demande de grandes forces ; & comme je n'avois jamais travaillé, il commença à me déplaire dès le premier moment que j'y fus employé, je m'en acquittay de sorte, que je leur faisois de la farine si grosse, qu'on ne la pouvoit pétrir : Ce qui obligea ma Patronne de me donner un jeune enfant qu'elle avoit, afin de le promener par la Ville. Je l'accoutumay si bien avec moy, qu'il ne vouloit point aller à d'autres, ny même coucher qu'à mes côtez. Ma Patronne qui étoit une jeune & tres-belle personne, & qui parloit très-bien Espagnol, voyant l'affection que son fils me portoit, m'obtint la liberté de me promener avec luy par tout où je voudrois aller. Elle me régaloit avec du pain blanc, du beurre mêlé avec du miel, & des fruits selon les saisons de l'année, me fit ôter une chaîne de vingt-cinq livres, que son mary m'avoit donnée ; me conjuroit de supporter avec patience ma captivité ; me défendoit des coups & des invectives de son mary, & me sollicitoit souvent de me faire renegat, pour me donner des marques plus amples de son affection en me faisant épouser une nièce qu'elle avoit, très-belle et très-riche » ⁽²⁾.

Le dernier trait ne paraît pas être uniquement dicté par la vanité, et les récits abondent en aventures galantes, dignes des meilleurs contes de Boccace. « Il n'est plus nécessaire de dire, ajoute Venture de Paradis, que dans la maison des grands[...] les jeunes gens qui sont jolis garçons sont sûrs de la faveur de leur rachat ». Le danger d'apostasie menace surtout les captifs isolés, dont la volonté s'émousse peu à peu.

⁽¹⁾ J. B. LAFAYE, *État des royaumes de Barbarie* [...], p. 48-49, in-16°, Rouen, 1703.

⁽²⁾ G. MOUETTE, *Relation*, p. 25 sv. — A comparer avec *Voyage pour la rédemption des captifs*, p. 48, et surtout p. 54-55, éd. 1721, qui observe que les maîtres les plus cruels sont des Maures expulsés d'Espagne. Ailleurs « il s'en trouve quelques-uns aussi heureux que leurs Patrons, à la liberté près, couchant dans la même chambre & mangeant à la même table. »

« Pour ceux d'entre les Esclaves qu'on employe dans les Jardins, ils fatiguent beaucoup moins ; mais aussi ils sont privés de tous les secours spirituels, & beaucoup y meurent sans Sacremens. C'est là où ils souffrent une persécution qui pour ne paroître pas si dure, est beaucoup plus dangereuse...

La luxure et l'avarice, sont les deux pechez qui regnent le plus dans ces climats ; les deux sexes sont de concert pour commettre le premier ; & on ne sçauroit dire qui est le plus passionné, ou d'un Turc ou d'une Turque ; ce que je dis, pour faire voir dans quel extrême péril sont nos Captifs ; qui souvent n'ayant qu'une foible teinture de la Religion, avec l'éducation qu'on donne aux gens de mer, (c'est à dire bien peu chrétienne), se trouvent tous les jours exposez à la brutale lubricité de l'un et de l'autre sexe.

Les femmes n'ont rien qui les retienne que la jalousie de leurs maris ; parce que la Religion ne les arrête pas, ne leur donnant rien à espérer pour l'autre vie ; Elles sont passionnées de leur beauté, qu'elles font consister dans la grosseur énorme de leur taille, & à effectuer des marques de barbe au menton & aux jouës, qu'elles se font avec de la poudre, à peu près comme nos pelerins de Jerusalem s'en font sur les bras » (1).

La multiplication des renégats a été un souci constant pour les autorités catholiques et l'on a peut-être perdu de vue les facteurs d'ordre purement religieux qui sous-tendent l'organisation des rachats.

Quelques données numériques montreront que l'enjeu était de taille et que l'effort apostolique des missionnaires n'était pas sans objet. En 1634, « le nombre de ces pauvres captifs se monte, dit le Père Dan, à peu près à trente-six mille, suivant le dénombrement que j'ai pu en avoir sur les lieux et les mémoires qui m'en ont été fournis et envoyés par les consuls chrétiens qui demeurent dans les villes des corsaires ». Les renégats auraient été au nombre de huit mille à Alger, trois à quatre mille dans la régence de Tunis. Vers 1700, J. B. de La Faye évalue entre huit et dix mille le nombre des esclaves d'Alger. Avant les grands rachats opérés en 1785, il en restait environ deux mille ; la peste de 1787-1788 en enleva plus de sept cents. Il n'y en avait plus guère que cinq cents en 1790. Quant aux renégats, ils auraient été plus nombreux que jamais si le Bey n'avait mis un frein aux conversions à l'Islam : afin de n'être plus frustré des droits de rançon qui lui revenaient pour chaque esclave chrétien, il faisait maintenant bâtonner ceux qui abjuraient le catholicisme...

(1) Aventures galantes relatées par G. MOUETTE, *op. cit.* ; M. ÉMERIT, *op. cit.*, p. 335-340 ; VENTURE DE PARADIS, *Alger*, p. 54.

Citations de J. B. DE LA FAYE, *op. cit.*, p. 64-65 et 86.

Aux beaux temps de la course barbaresque s'entassaient dans les bagnes d'Alger des esclaves de tous les pays de la chrétienté, y compris les plus lointains : Grèce, Hongrie, Pologne, Esclavonie, Russie. Avant 1785, on rencontrait surtout des Espagnols, des Français, des Napolitains (1). C'est au milieu de cette foule composite qu'était perdue la poignée de Wallons dont nous allons maintenant étudier le rachat.

Rachat des esclaves

Les corsaires ne font de prisonniers que pour en tirer rançon. Aussi la captivité en Alger ne se prolonge-t-elle que le temps nécessaire au rachat. Les malheureux vivent de cet espoir et, en cela, leur condition est moins inhumaine que celle des esclaves noirs ou que celle des victimes des régimes concentrationnaires. Leurs récits rapportent les cruels marchandages auxquels donnait lieu la rançon :

« Ceux qui marchandent les esclaves — explique Germain Mouette — les font venir devant eux, regardent leur physionomie, & le dedans de leurs mains, afin de connoître par là s'ils sont gens de travail, ou de bonnes familles. Lors qu'ils voyent quelqu'un qui a le teint & les mains délicates, ils inferent qu'il est riche : ce qui fait qu'ils enchérissent les uns sur les autres sur ce misérable, dans l'espérance qu'étant en leur pouvoir, ils en tireront une grosse rançon. C'est ce qui fait qu'il est dans la suite difficile de sortir de leurs mains.

Notre Chevalier de Malthe, & la Dame sa mère, furent vendus quinze cens écus. Et moy qui étoit resté tout le dernier de la troupe, après que le Crieur m'eut bien promené, & qu'il eut bien crié, *herech herech*, je fus acheté trois cens soixante écus & livré à mes Patrons qui étoient quatre en nombre.

[...] Ils m'achetèrent quelques hardes ; ensuite de quoy le Maraxchy, me mena chez lui pour me faire voir à sa femme. Elle m'apporte aussitôt un pain blanc, du beurre, avec du miel, & quelques dattes & des raisins de Damas, en disant, *coul, coul*, qui veut dire, mange, mange. Comme j'étois encor à jeûn, j'eust

(1) P. DAN, cité par P. CALLIXTE DE LA PROVIDENCE, *op. cit.*, p. 71-72, 93-94 ; J. B. DE LA FAYE, *op. cit.*, p. 232 ; VENTURE DE PARADIS, *Alger*, p. 51-52, 100.

Au sujet des renégats, outre les auteurs cités ci-dessus, p. 19, n. 3, cfr J. B. DE LA FAYE, *op. cit.*, p. 74, 132, 248-249. — *Les Dames wallonnes en harem*, auxquelles H. VAN AVERMAET a consacré une note dans *Wallonia*, t. XVIII, p. 176-178, in-8°, Liège, 1910, sont celles du sérail de Constantinople à la fin du siècle dernier.

bientôt mis fin à tout ce qu'elle avoit apporté. Et voyant que j'avois tout achevé, elle voulut m'en donner davantage : mais je luy fis connoître, en luy ostant mon bonnet, que j'en avois eu assez. Le Maraxchy me remena ensuite dans le premier logis, où le Juif me vint retrouver. Il me fit un compliment Espagnol (que je ne pûs pas interpréter pour lors) me disant en me voyant fort triste.

Monsieur ayez bon courage ; Dieu est grand et tout puissant, il vous retirera des travaux dans lesquels vous êtes tombé par la fortune & périls de la Mer. Il me demanda ensuite si j'avois père et mère, & du bien de quoy me racheter. Comme les Chrétiens qui étoient déjà Esclaves dans le Vaisseau Corsaire où je fus mis après nôtre prise, m'avoient instruit de tout ce que je devois faire & dire à mes Patrons lors qu'ils m'interrogeroient, je répondis au Juif qu'il se trompoit fort en m'appellant Monsieur, vû que j'étois le plus misérable de toute Nôtre Troupe, & que je n'avois pas la valeur d'un écu pour luy pouvoir donner. Il ne témoigna pas de me croire.

Un Renegat qui nous servoit d'Interprète, me déclara qu'il disoit, que puisque je n'avois rien comme je disais, qu'au moins j'écrivisse une lettre à mes parens & que je leur mandasse d'amasser quelques aumônes pour me délivrer de leurs mains ; que si je ne le faisois pas, ils m'alloient charger de quatre chaisnes, & qu'ils me donneroient incessamment des coups de baston, & me laisseroient mourir de faim dans une matemorre. Lors que j'entendis ces tristes paroles, je demanday du papier, de l'ancre & une plume, que le renegat apporta aussi-tôt. J'écrivis donc une lettre la plus pitoyable du monde ; & je mandois à un frère que je traitois de Savetier, de faire la quête pour amasser quarante ou cinquante écus, pour donner aux Pères de la Rédemption, afin qu'ils ne m'oubliassent pas lors qu'ils viendroient dans le paÿs. Il fit lire cette lettre par le Renegat, qui croyant que j'écrivois sincèrement, fit entendre au Juif, qu'ils s'étoient assurément trompez, de m'avoir acheté si cher ; ce qui fut cause qu'ils ne me persécutèrent pas davantage » (1).

Ce passage montre dans quelles circonstances sont écrites les lettres d'esclaves, dont on trouvera ci-dessous (p. 35) un échantillon.

L'initiative privée.

La famille du captif s'attachait à réunir la somme, le plus souvent par collecte, et la faisait ensuite parvenir soit par la voie consulaire grâce à l'intermédiaire de la Chambre de Commerce de Marseille, soit par les juifs de Livourne spécialisés dans

(1) G. MOUETTE, *Relation*, p. 22-25.

ce trafic. Ainsi procédèrent des Hollandais ⁽¹⁾, un Maastrichtois ⁽²⁾ et, sans succès d'ailleurs, les Flamands de la frégate *Keyserinne Elisabeth* ⁽³⁾. A notre connaissance, un seul Liégeois a été délivré de la sorte ⁽⁴⁾, alors qu'il n'est pas rare que des étrangers viennent à Liège pour y mendier une rançon ⁽⁵⁾. Il va sans dire que le rachat individuel était impraticable pour les familles sans ressources ni relations. Par surcroît, il donnait lieu à de nombreuses escroqueries ⁽⁶⁾.

Intervention des trinitaires et des confréries.

Depuis les croisades, les frères de Notre-Dame de la Merci, répandus surtout en France méridionale et dans la péninsule ibérique ⁽⁷⁾, et, dans nos régions, les trinitaires ou mathurins, se vouaient particulièrement au rachat des chrétiens tombés aux mains des infidèles. Le diocèse de Liège avec les Pays-Bas et la Basse Allemagne constituait la province de Flandre, une des six que l'ordre des trinitaires comptait en France ⁽⁸⁾. A Vierset-

(1) Exemples cités par P. DESLANDRES, *L'ordre des trinitaires*, p. 353 ; cfr aussi A. BOUTIN, *Traité de paix*, p. 229-238. — Agissements des juifs toscans dénoncés par J. B. DE LA FAYE, *op. cit.*, p. 258-259.

(2) Le Maastrichtois Jean Dielen a été racheté le 22 juillet par intervention de deux banquiers marseillais et du consul français d'Alger ; P. CALLIXTE, *op. cit.*, p. 390, n. 1.

(3) Cfr ci-dessus, p. 8 et ci-dessous, p. 34.

(4) Cfr ci-dessous, p. 38. — Le consul impérial à Alger avait dressé une liste d'esclaves comprenant Jean-Joseph Méri, natif de Strée, pays de Liège. La Caisse de Religion des Pays-Bas refusa de racheter Méri, mais son signalement fut transmis à l'agent liégeois à Bruxelles ; E. HUBERT, *Correspondance de B. J. Dotrengé*, p. 123, lettre du 12 novembre 1785, in-4°, Bruxelles, 1926. — Au sujet de l'intervention de la Caisse de Religion, cfr P. DESLANDRES, *L'ordre des trinitaires*, p. 418, n° 3 et surtout JOS. LAËNEN, *Étude sur la suppression des couvents [...]*, p. 42-43, in-8°, Anvers, 1905.

(5) Collecte pour deux gentilhommes croates, le 7 septembre 1582 ; E. PONCELET, *Inventaire des dépêches du Conseil privé*, t. I, p. 70, in-8°, Liège, 1945. — Aumône de 25 écus à des Anglais ; A. E. L., *Cathédrale*, Conclusions capitulaires, 16 novembre 1742. Autres aumônes aux mêmes, avec indication des circonstances de leur délivrance, dans les comptes de la confrérie de la Sainte Trinité ; A. E. L., *Cures*, Liège, Saint-Adalbert, 87. — Cfr aussi A. E. L., *Cathédrale*, conclusion capitulaire du 18 mars 1772. Un billet de la loterie de Liège, porte pour devise *Redime captiuos*, A. E. L., *États*, 206, tirage du 8 janvier 1776, p. 5, n° 7659.

(6) P. DESLANDRES, *op. cit.*, p. 353, n. 1 et P. CALLIXTE, *op. cit.*, p. 283.

(7) Consulter à ce sujet l'ouvrage fondamental de M. Charles VERLINDEN, *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, t. I, p. 536-545, etc., in-8°, Bruges, 1955. — Émile LEDERMANN, *Les frères de Notre-Dame de la Merci*, 104 pages in-8°, Paris, 1898.

(8) La pauvreté des archives de l'ordre empêche de bien connaître son activité. — Sérieuse monographie de P. DESLANDRES, *L'ordre des trinitaires [...]*, 2 vol., xxviii-646 et 514 pages, in-8°, Toulouse, 1903 ; elle a été utilisée par E. SCHOOLMEESTERS, *L'ordre des trinitaires dans le*

Barse, la Maison des Ministres ne comptait plus que quatre religieux au moment de sa suppression ; l'un d'eux desservait la cure (1). Des trinitaires de Bastogne (2) et de Vianden (3), et de leur activité rédemptrice, on ne sait pas grand'chose du fait sans doute que le « procureur des captifs » centralisait à Paris la correspondance. Les précisions de premier ordre que celle-ci apporte font regretter vivement qu'elle n'ait été conservée qu'à partir de 1777 (4). Grâce à ces lettres et aux comptes qui les accompagnent, on connaît non seulement le nom des captifs libérés, mais aussi le montant et la provenance des rançons. Le Père A. Gache, procureur des captifs, se tient en relation avec les directeurs des archiconfréries de Liège et de Maastricht. A partir de 1778, il correspond surtout avec le chanoine Delatte secrétaire de l'Évêché : il lui rend compte de l'emploi des sommes qu'il reçoit du diocèse et proteste de son empressement à tenir compte des recommandations du prince-évêque (5).

Les lettres échangées entre Liège et Paris se font l'écho de plaintes diverses : insuffisance des fonds, lenteurs des communications entre Marseille et Alger, mauvaise humeur de la cour de Versailles à l'idée que l'or français pourrait servir à racheter des Liégeois (6). Malgré tout, les rachats s'opèrent tant bien que

diocèse de Liège, dans *Leodium*, t. IV, p. 154-160, in-8°, Liège, 1905. Au sujet des autres couvents, cfr J. LAENEN, *op. cit.*, p. 80-82.

(1) Aux A. E. L., *Fonds ecclés.*, Trinitaires de Huy, rien n'est conservé à propos des rachats. — J. P. R. STEPHANI, *Mémoires pour servir à l'histoire monastique [...]*, t. I, p. 149-151, in-8°, Liège, 1874. — J. FRESON, *Les monastères de Huy [...]* dans *Annales du cercle hutois*, t. IX, p. 263-265, in-8°, Huy, 1891 ; JOS. HALKIN, *Relevé des corporations religieuses [...]*, dans *Bull. de la soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liège*, t. XII, p. 238-239, in-8°, Liège, 1900 ; René DUBOIS, *Les rues de Huy*, p. 570, in-8°, Huy, 1910.

(2) Paul FECHEROLLES, *Les Trinitaires de Bastogne (1241-1783)*, dans *Annales de l'Inst. archéol. du Lux.*, t. LXXII, p. 138-167, in-8°, Arlon, 1941, et P. DESLANDRES, *op. cit.*, t. I, p. 467-470 ; cfr [VELBRUCK], *Lettres*, t. II, p. 219. — Vues du couvent avant et après la destruction de 1944, à Bruxelles, A. C. L., clichés 45. 679 A, 45.685 A, 91.639 A, 91.640 A.

(3) Brève allusion à la rédemption de 90 esclaves à Mogador par Alex. KÖNIG, *Geschichte des Klosters der Trinitarier zu Vianden*, dans *Ons Hémecht*, t. XIV, p. 20, in-8°, Luxembourg, 1908 et par Theodor BASSING, *Geschichte des ehemaligen Trinitarierklosters*, *ibid.*, t. XXX, p. 349-353, 1924.

(4) Paris, ARCHIVES NATIONALES, H. 3989, 1777-1794. — Nous tenons à remercier M^{me} Berthe Husquinet-Denis qui a bien voulu analyser pour nous toutes les lettres de ce registre relatives à des captifs liégeois.

(5) Paris, *ibid.*, cfr ci-dessous p. 39. — Le rôle du secrétaire Delatte est plus considérable encore sous le règne de Hoensbroek. C'est à lui que s'adresse Desoille, le ministre du couvent de Vierzet-Barse, pour recueillir les aumônes demandées par le général des trinitaires et pour recommander la veuve Parfondry, mère d'un esclave ; A. E. L., *Fonds Ghisels*, 30, n° 578.

(6) Cfr notamment la lettre écrite de Paris, le 6 mai 1783, par le P. Montour, procureur général des captifs, et destinée à Delatte (collections de M. le Docteur H. Thibert, à Liège).

mal et l'argent des aumônes est utilisé par les trinitaires d'Alger dont le savoir-faire est éprouvé.

En a-t-il toujours été ainsi? Les confréries sont surtout connues par les actes de fondation, les octrois d'indulgence et autres privilèges spirituels dont elles se targuent bien haut, enfin, par des livrets (mi-manuels de piété, mi-almanachs) qu'elles publient fréquemment. Bien plus révélateurs cependant, les comptes des recettes et dépenses car ils permettent de suivre par le menu leurs activités. L'archiconfrérie érigée depuis 1646 en l'église Saint-Adalbert, à Liège, jouissait d'une situation prospère : les recettes accusent 9.968 florins pour les 15 années dont les comptes sont conservés. Néanmoins, le trésorier se lamente de trouver les troncS pleins de « plaquettes pelées » ou d'autres « meschantes pièces » et il invoque « là diminution des aumosnes » pour réduire les gages du souffleur d'orgues. Aux processions et absolutions générales, cependant, les quêtes rapportent régulièrement, des personnes charitables donnent souvent un louis à la fois et surtout, on recueille à Liège l'argent des petites confréries de la campagne. Il en vient de partout (Soumagne, Verviers, Cerfontaine, Thorn, Borlé, Dinant, Ciney, Hody, Saint-Jean-Sart, etc.) et parfois d'une manière inattendue :

« Le 22 août, une fille a apporté à M^r Richelle, une somme d'argent sans dire d'où elle venait et sans demander quittance. Je crois qu'elle vient d'une confrairie du pays de Stavelot » (1).

Aussi l'archiconfrérie liégeoise multiplie les manifestations de piété. Elle rémunère son confesseur particulier, de nombreux prédicateurs et, bien entendu, le curé, les marguilliers, le chantre et ses musiciens, l'organiste, le carillonneur, les choraux qui figurent dans les processions, le luminaire de l'église. Elle confie à l'imprimerie Ancion la publication de ses livrets ainsi que les listes d'adresses des affiliés. Elle a un receveur qui touche un tantième de la recette. Lorsque les confrères qui ont collecté durant l'année rendent leurs comptes, ils ont bien droit « à une petite récréation » et ils s'offrent « une langue de bœuf et des noix ». Puis il faut aussi indemniser la servante du curé lorsqu'elle prépare « le souper annuel des questeurs ». Enfin, la confrérie fait l'aumône : un louis à des Anglais qui réunissent le rançon de leur père captif à Salé, trois ducats à Zobby, prince d'Arabie qui s'efforce de racheter son frère (24 février 1747), un ducat « à

(1) A. E. L., *Cures*, Liège, Saint-Adalbert, 87, passim. — Au sujet des origines de la confrérie, cfr E. SCHOOLMEESTERS, *A propos des trinitaires*, dans *Leodium*, t. V, p. 22-24, in-8°, Liège, 1906 ; *Confirmatio et approbatio archiconfraternitatis*, 2ff., in-8°, 1705 ; *La confrérie de la très-sainte Trinité* [...], 102 pages, in-32°, Liège, 1792.



La Trinité, esclaves enchainés et rédempteurs. Tableau anonyme ayant appartenu à la confrérie érigée en la collégiale Notre-Dame à Dinant (XVII^e siècle?).

(Copyright A. C. L. à Bruxelles).

un prince d'amont olibam » [du mont Liban?] dans la même situation (3 mai 1749), un florin quand il s'agit de simples particuliers retour de captivité (mars, mai et août 1738, mai 1750). On lésine encore moins pour des Liégeois qui reviennent d'Alger : Bilstin, sa femme et ses enfants reçoivent neuf ducats pour s'acheter des vêtements (17 janvier 1751). Les comptes donnent encore un aperçu des réjouissances organisées en avril 1740 pour le retour de deux esclaves, Jean Magdonel et Henri Braiffe :

pour les affiches [...] au sieur Ancion			
imprimeur	1 fl. — 16 s.	1/4	
pour un habit pour Magdonel	11 fl. — 11	3/4	
pour chacun une chemise	3 — 5	—	
Le 24 [...] on a fait une procession solennelle [...] dans laquelle			
il y at eu quantité d'Enfants habillés en anges, en Turcs et			
autrement auxquels M ^r le Curé a donné quelques petites			
récréations chez soy, j'ay payé pour succades	5 — 15	—	
à Jean Hubert Collinet pour avoir aidé porter la Croix de Saint-			
Jean	0 — 5	—	
Nota que Messieurs de St Jean y ont assisté en corps et ont fait			
sonner la grosse cloche la veille et pendant la procession, et y			
ont fait porter leur crois gratis † [musique, trompettes, tim-			
bales, maître de chant]	54 — 0	—	
Et comme M ^r le curé a esté obligé de traiter les officians j'ai			
payé pour 12 bouteilles de vin chez M ^r Spirlet	11 — 15	—	
payé à la femme Gille Gillis, obergiste dans le fauxbourg d'Avroy,			
à l'enseigne de la ville de Huy, où on a mis les deux esclaves			
[...] pour logements et vin livré pour le dit Braiff qui estoit			
incommodé en tou	47 — 0	—	
donné au dit Braiffe pour faire son voyage 2 Louys d'or	30 — 4	—	
Aux personnes qui ont logé dans l'Église pendant la nuit du			
23 au 24 et pour devoirs rendus	2 — 0	—	
Au fossier pour avoir porté la croix à la procession	1 — 0	—	
Au S ^r Bronne pour l'ouvrage des quelques petits flambeaux			
blancs pour quelques enfants habillés en anges	1 — 5	—	
le 9 may donné à Magdonel pour son viatique comme de cou-			
tume	20 — 0	—	
le 19 may [...] à un Esclave tombé malade à Liège appelé			
Baiffe [...]	7 — 13	— 2/4	
le 24 may donné encore au dit Braiff [...] pour retourner en			
Saxe	7 — 13	— 2/4 ⁽¹⁾	

La réception triomphale des captifs libérés défraye la chronique liégeoise. Cependant elle a lieu durant une des plus cruelles disettes du siècle et c'est sans doute pourquoi elle n'atteignit pas au faste déployé en 1719. On avait fêté alors le P. Comelin, supérieur des trinitaires d'Audregnies en Hainaut, qui montrait douze des 93 esclaves qu'il venait de racheter : deux processions,

⁽¹⁾ A. E. L., *Cures*, Liège, Saint-Adalbert, 87, Expositaz. — Situation analogue à Valenciennes selon P. DESLANDRES, *L'ordre des trinitaires*, t. II, p. 420-421.

compliments du magistrat, trompettes et timbales de la Cité, salves de « boêtes », cavalcades de jeunes gens, plus de mille flambeaux, présence des bourgmestres et des captifs, chacun « conduit par deux petits enfans, dont l'un habillé en Turc, marchant à sa gauche figuroit son esclavage passé & l'autre à sa droite représentant un ange libérateur ». « On ne scauroit exprimer le grand concours de Peuple [...] ni combien la piété Liégeoise se signala en cette occasion. Plusieurs Prêtres tenans de grands plats d'argent, sôûtenoient à peine les aumônes dont ils étoient chargé & qu'on jettoit incessamment de toutes les fenêtres [...] (1) »

Mais que faisait-on pour les esclaves, les vrais, ceux qui peinaient sous le soleil d'Afrique? A la vérité, ils n'étaient pas tout à fait oubliés. Durant la période 1737-1752, les confrères déboursèrent 2.300 fl. pour le rachat de trois esclaves et près de 4.900 fl. furent remis au curé, vraisemblablement à pareilles fins (2). Sur une recette de près de 10.000 fl., cela compte quand même! De quel droit en effet, irions-nous transposer deux siècles en arrière nos modernes préoccupations de rendement et d'efficiencie? La comparaison devrait s'instaurer avec d'autres œuvres charitables et il ne serait pas difficile d'en citer, tant aux XVIII^e qu'au XX^e siècle, dont l'entièreté des revenus se volatilise en frais généraux. Il n'empêche que, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, une certaine lassitude se ressent partout. Les curés voudraient distribuer à leurs paroissiens pauvres des fonds qui partent si loin; les gens sont excédés des quêtes répétées et ils se demandent pourquoi on n'emploie pas leur argent à faire la chasse aux pirates; dans le Brabant Wallon, le Hainaut, le Namurois, où les petites confréries sont si nombreuses, les trinitaires n'en font plus la tournée depuis des lustres « à cause qu'on n'y recevoit rien [...] et même on étoit fort peu respecté » (3).

(1) J. G. LOYENS, *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège*, p. 576-577, in-fol., Liège, 1720. — Au sujet des processions, cfr gravure dans P. DAN, *Historie*, p. 59 et P. CALLIXTE, *op. cit.*, p. 315, n.l.

(2) Le rachat de Charles-Joseph Beaufays coûta 762 florins, celui de Magdonel et Braiffe 1532. Le premier fut délivré à la demande du prince-évêque; les autres à l'initiative du chanoine Henri-Pierre Engelrave, trésorier de la collégiale Saint-Jacques à Anvers, qui assumait activement la correspondance entre les confréries liégeoise et anversoise; A. E. L., *Cures, Saint-Adalbert*, 87; Ph. ROMBOUTS et Th. VAN LERIUS, *Fundationes capituli [...]* S. Jacobi, p. 30, 44-45, in-8°, Anvers, 1863; Maurice DE HASQUE, *Les corsaires barbaresques et les images de la confrérie de la Sainte-Trinité à Anvers*, p. 11-16, Anvers, 1936.

(3) Des confréries de la Trinité étaient érigées à Ath, Binche, Braine le Comte, Ecaussines, Lodelinsart, Mons, Namur, Nivelles, Perwez,

Le gouvernement autrichien obtient leur nationalisation et, de plus en plus, l'État intervient en lieu et place des particuliers, il s'oppose à ce que l'argent recueilli chez ses ressortissants serve à racheter des étrangers. Les rédemptions massives de 1785-1787 ont un caractère national indéniable : les cours de France, d'Espagne ; de Naples, de Russie rachetèrent respectivement 315, 389, 230 et 15 de leurs sujets, quoique la plupart fussent déserteurs « et ne méritoient point, à la vérité, le pardon ». On comprend le sentiment d'abandon qu'éprouvèrent alors les quelques Liégeois demeurés à Alger (1).

Les missions de rachat.

Les trinitaires ne se bornent pas au rôle de courtier entre les confréries et les consuls d'Alger. A la suite du Père Dan et de ses émules, on a maintes fois publié les récits des missions qu'ils entreprirent tantôt à Tripoli, tantôt à Alger ou à Salé. Il leur fallait autant de courage pour affronter les périls du voyage — tempêtes, épidémies, vengeance des esclaves qui n'étaient pas rachetés — que de diplomatie et de ténacité dans les interminables marchandages avec les propriétaires, ou les officiers de douane (2). La *Relation en forme de journal du voyage pour la*

Spontin, Soignies, Tournai, etc. Cfr P. DESLANDRES, *L'ordre des trinitaires*, t. I, p. 15, 19, 347-356 ; t. II, p. 454-456.

Les confréries des régions thioises n'ont pas été retenues ici, encore que certaines d'entre elles (celles d'Anvers et de Maastricht, entre autres) soient intervenues en faveur d'esclaves wallons. Cfr ci-dessous, pp. 38-39. La correspondance et les comptes échangés entre Maastricht et Paris sont conservés aux ARCHIVES NATIONALES, H. 3989. Cfr aussi *Acte van ontfangnisse in het aertsbroederschap [...]*, 120 pages, in-12°, Liège, 1663 et A. WELTERS, *De Aertsbroederschap van de Allerheiligste Drievuldigheid [...]*, dans *De Maasgouw*, t. XXXVI, p. 65-69, in-4°, Maastricht, 1921.

Les confréries flamandes sont remarquables aussi par la beauté de leur mobilier : cfr entre autres, la libération des esclaves sculptée au dessus du maître-autel de Sainte-Waudru à Herenthals et peinte sur une série de toiles à Saint-Gilles de Bruges ; A. C. L., 43.331 et 132.638 B.

(1) Cfr ci-dessus, p. 227. — Les incidents tragiques et le caractère politique du rachat de 1785 ont été souvent relatés : *Voyage dans les États barbaresques [...]* ou *lettre d'un des captifs [...]*, VIII-194 + 8 pages, in-16°, Paris, 1785 ; VENTURE DE PARADIS, *Alger*, p. 52 ; RAYNAL, *op. cit.*, t. II, p. 133 ; P. DESLANDRES, *op. cit.*, t. I, p. 356, 381, 417-421 ; t. II, p. 464-465, et surtout p. 471 ; H. D. DE GRAMMONT, *Alger*, p. 321, 331-340 ; E. PLANTET, *Correspondance des Dey's*, t. II, p. 368, n. 1. — Le 8 avril 1785, on organisa à Liège une collecte générale pour la rédemption ; J. DARIS, *Notices*, t. XIII, p. 343, in-8°, Liège, 1887.

(2) Ouvrages déjà cités de P. Dan, E. de Aranda, J. B. La Faye, M. Émerit, ainsi que le *Voyage pour la redemption [...]* fait en 1720 ; P. DESLANDRES, *L'ordre des trinitaires*, p. 437, n. 2, estime à 2150 le nombre des esclaves rachetés par les trinitaires français. Leurs confrères espagnols en auraient délivré 4.500 et les Autrichiens 4.000. — P. CALIXTE, *op. cit.*, p. 379-380 ; Ch. VERLINDEN, *op. cit.*, p. 848-849.

rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Maroc mérite une particulière attention parce qu'elle concerne le Père Denis Mackar et le Frère Nicolas, deux trinitaires du couvent de La Sarte lez Huy. Ils avaient été désignés par le général de l'ordre pour apporter les fonds recueillis par « les confrères de cette Province [de Flandre] [...] Il y en a beaucoup ; les Peuples



Un trinitaire en mission de rachat. Frontispice de l'édition hollandaise de l'*Histoire de Barbarie*, du P. DAN.
(Cliché Bibliothèque de l'Université de Liège).

y sont fort charitables ; il y a plusieurs places maritimes et considérables ; ils ont nombre des leurs en captivité, ils y sont par conséquent plus sensibles ». Malgré son « tempérament fort et robuste », le P. Mackar ne supporta pas un coup de vent qui

surprit sa petite embarcation entre Gibraltar et Ceuta et, après douze jours de fièvre maligne, il mourut en cette ville, où l'évêque lui fit de solennelles funérailles (juillet 1724). Les missionnaires se rendirent ensuite à Miquenez (Meknès) où ils dénombrèrent les captifs : 130 Français (et Flamands), 20 Génois, 350 Espagnols, 160 Portugais, 70 Hollandais, 4 Anglais. Ils n'en rachetèrent que 17 et revinrent à Alger (juin 1725) où les négociations s'avérèrent des plus laborieuses :

« Nous demandâmes une troisième audience au Dey qui nous l'accorda le 16. Il n'étoit pas de bonne humeur : il s'étoit imaginé que nous étions alez à Alger, pour racheter principalement les esclaves qu'ils avoient fait sur un Vaisseau de la Compagnie d'Ostende, que les Corsaires avoient pris au mois de mai 1724. Ils étoient bien résolus de ne pas les relâcher, quelque prix qu'on eu pût offrir : nous dîmes au Dey que nous ne demandions que des François : à la vérité nous pensions aussi à retirer le plus que nous pourrions de Flamans, même de ceux qui sont sujets de l'Empereur, parce que beaucoup de nos Confraires de la Flandre se trouvent dans le País de la domination de Sa Majesté Impériale : nous avons entre les mains les aumônes de la Flandre, du País Autrichien et de Liège, que le Père Mackar avoit aporté avec lui, que nous devons employer comme il étoit juste au rachat des Sujets de chaque Souverain. Ce furent les premières difficultés que nous eûmes à éprouver [...]

Cependant chaque jour nous metions en liberté quelques malheureux ; il s'y glissoit quelques Flamans Autrichiens que nous faisons passer pour François ; ce qui étoit conforme à la vérité, toute la Flandre aiant fait autrefois partie du Roiaume de France. »⁽¹⁾

La mission aboutit finalement à la délivrance de 64 captifs. En septembre 1725, elle fut triomphalement accueillie dans chacune des villes qu'elle traversa de Marseille à Paris. Le frère Nicolas, du couvent de La Sarte, eut à ramener en Flandre un groupe d'esclaves ; il fut ainsi le héros des fêtes organisées lors de son passage à Beauvais et à Péronne⁽²⁾.

* * *

Ainsi s'achève, dans la fanfare des processions et l'encens des *Te Deum*, la longue aventure des esclaves en Alger. Ou plutôt de quelques-uns de ces esclaves ; combien y-en a-t-il, en effet, qui meurent avant d'avoir revu leur pays ? Les trinitaires, qui se

⁽¹⁾ *Relation sous forme de journal*, p. 37, 57-65, 163-168, 341-342, in-16°, Paris, 1728.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. IX.

dévouent au rachat de tant de malheureux, ne sont-ils pas gagnés de vitesse par les sergents-recruteurs, qui se font indirectement les pourvoyeurs des bagnes? Et ces milliers de braves gens, qui donnent généreusement aux confréries pour le rachat des captifs, remédient-ils à l'injustice d'une société où les chômeurs n'ont d'autre alternative que la mendicité ou le service dans un régiment étranger?

Bien d'autres questions encore se poseront aux historiens pour qui les épisodes particuliers ne sont que prétexte à s'interroger sur les destinées de générations entières. Et d'ailleurs ici le spécialiste du XVIII^e siècle n'est pas seul en cause. Le conflit entre l'Islam et la Chrétienté est plus que millénaire. Que, des siècles durant, les Barbaresques aient impunément tenu un marché d'esclaves chrétiens, qu'ils aient reçu le tribut des puissances maritimes, cela aussi mérite qu'on s'y arrête. L'esprit de rapine et d'aventure n'explique pas tout : les corsaires n'ont fait que mettre à profit l'inconséquence des états européens qui tantôt leur fournissaient des armes, tantôt bombardaient leurs ports. Incapables d'assurer la paix sur le continent, les occidentaux ont laissé s'organiser, en Méditerranée, une guerre larvée avec tout ce qu'elle entraîne de misère, d'insécurité, de servitude et de trafics honteux. Pareilles réflexions sont d'actualité, hélas ! en des années où le Maghreb est à nouveau le théâtre de la vieille hostilité entre chrétiens et musulmans.

Etienne HÉLIN.

ANNEXES

I

Lettre de Jean-Antoine Goiris, esclave

Alger, 2 novembre 1786.

Original : A. E. L., *Fonds Ghisels*, liasse 30, n° 578.

La présente soit remise à Elizabet Goiris fille à Antoine Goiris de la paroisse de St Christophe, demeurant sur la Fontaine au faubourg de St Gille
Liege.

lettre d'un pauvre esclave, soit donné par charité.

Ma très chere sœur,

Ayant été trois ans au service du roi d'Espagne, j'ai eu le malheur de tomber entre les mains des Barbares en barbarie ou je suis maintenant dans des peines et tourments cruels jours et nuits, je n'ai pas

voulu vous faire part de mes peines plutôt, craignant de vous faire de la peine et vous causer trop de chagrins, je vous embrasse de tout mon cœur aussi bien que mon très cher frère, s'il est revenu des indes et de m'en donner de ses nouvelles et employez vous pour moi. Intercedez le secours de quelques seigneurs qui sachant ma misère, voudra bien s'intéresser pour moi. Quand vous me donnerez de vos nouvelles affranchissez les lettres jusqu'à Marseille et surtout les reverend peres redempteurs de Mastic qui ont les fonds pour cela. Je jouis graces au Seigneur, d'une parfaite santé et je finis en vous embrassant et attendant de vos nouvelles, votre frère Jean Antoine Goiris natif de la ville de Liège, de la paroisse de St Jean-Bier [lisez : Baptiste].

Ce 2 novembre 1786, Alger en Barbarie.

II

Liste d'esclaves wallons

Les notices ci-dessous ont été rédigées à l'aide d'archives reposant aux A. E. L., du registre H. 3989 aux A. N. à Paris, et de quelques listes d'esclaves publiées par les trinitaires français. Nous ignorons donc les rachats organisés par les Italiens et les Espagnols ainsi que les échanges de prisonniers entre Turcs et Autrichiens. Nul doute que notre documentation ne puisse s'enrichir de nouvelles trouvailles qui pourraient se faire dans les archives de confréries, les correspondances de banquiers et de simples particuliers, les collections de journaux anciens.

- Rachat de 1700 : Grégoir Frédéric, de Chiny, 39 ans, esclave 12 ans, parmi 10 esclaves rachetés à Tripoli.
Joseph Lacoste, de Liège, 40 ans, esclave 12 ans, et François Domingue, de Charleroi, 20 ans, esclave 9 mois, cités parmi 46 esclaves rachetés à Alger (majorité de Français, quelques Flamands, Gueldrois et Hollandais).
Source : P. CALLIXTE, op. cit., p. 380-382.
- Rachat de 1720 : Laurent Charpentier, de Liège, 35 ans, esclave 5 ans, cité parmi 62 esclaves rachetés à Alger (nombreux Flamands, 9 Ostendais).
Source : Voyage pour la rédemption des captifs, p. iv, éd. 1722.
- Rachat de 1725 : Julien Gossan, natif de Limbourg, 37 ans, esclave 4 ans, cité parmi

47 esclaves rachetés à Alger (plusieurs Flamands, cfr ci-dessus, p. 34).

Source : *Relation sous forme de journal*, p. IV.

Rachat de 1737 :

Charles-Joseph Beaufays.

Non cité sur les listes d'esclave rachetés au Maroc en 1737 et à Alger en 1739-1740 (P. CALLIXTE, *op. cit.*, p. 387-390). La confrérie de Liège débourse 762 fl. pour ce rachat.

Source : A. E. L., *Cures*, Saint-Adalbert; 87, f° 1.

Rachat de 1750 :

Louis Lefèvre, de Montigny, 38 ans, 4 ans d'esclavage, et

François Blistin (Blesten, Bilstin) de Liège, 38 ans, 9 ans d'esclavage, rachetés à Alger parmi 105 esclaves (en majorité des Français).

De retour à Liège avant le 17 janvier 1751, F. Blistin reçut de la confrérie de quoi acheter des vêtements (cfr ci-dessus, p. 29)

Il était muni de lettres patentes délivrées par le Ministre Général des trinitaires certifiant qu'il avait « persévéré courageusement dans la confession de la religion catholique parmi ses plus cruels ennemis jusqu'à tout perdre, même la liberté du corps, pour conserver celle de son âme ». F. Blistin produisit cette attestation à l'appui d'une supplique qu'il adressa, en mars 1751, aux États de Liège : « revenu aujourd'hui dans sa chère patrie avec sa femme et quelques petits enfans, [il] se trouve dénué de tout secours humain et sans savoir à quoy s'appliquer pour gagner sa petite vie et celle de sa pauvre famille » ; il sollicitait donc une place d'employé et faisait valoir les mérites de son père qui avait servi fidèlement les États durant 24 ans.

Sources : P. CALLIXTE, *op. cit.*, p. 393. — A. E. L., *États*, 229, n° 4.

Rachat de 1767 :

Gilles Baufoy, natif de Saive, esclave depuis 15 mois.

Vivement recommandé par l'évêque de

Liège, il fut racheté à Alger au prix de 493 £ par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce de Marseille et du consul Vallière. Dans une lettre du P. Gache, procureur de captifs, il est cité, sous le nom de Beaupain, comme racheté en septembre 1767.

Sources : P. DESLANDRES, *op. cit.*, t. II, p. 450 ; reproduit par E. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, p. 157-158. Paris, A. N., H. 3989, p. 26, lettre du 18 décembre 1778,

Rachat de mai 1774 :

Jean-Baptiste Trifoy, natif de Seraing sur Meuse, cité dans la lettre du P. Gache au chanoine Delatte, en date du 18 décembre 1778.

Source : Paris, A. N., *ibid.*

Rachat d'août 1778 :

Jean-Joseph Dallemagne, de Liège. Racheté à Alger au prix de 2733 £ 15 sols ; les frais de quarantaine à Marseille, de vêtements et de retour à Liège s'élevèrent à 258 £ 9 sols et furent avancés par la Compagnie d'Afrique. La famille et la confrérie de Maastricht s'engagèrent à verser 1300 £. Ensemble les trois captifs ci-dessus avaient coûté 7800 £ 12 sols.

Sources : *ibid.*, p. 19-26, lettres du 28 juillet au 18 décembre 1778 ; P. DESLANDRES, *op. cit.*, t. I, p. 418.

Rachat d'avril 1779 :

Cabi, de la paroisse Sainte-Aldegonde à Liège.

A la suite d'une intervention de l'évêque, racheté à Alger au prix de 3038 £, 8 sous ; ses vêtements et son voyage coûtèrent 97 £, 7 sous.

Source : Paris, A. N., H. 3989, p. 26-33.

Rachat de février 1780 :

Joseph Voos, 24 ans, de Soumagne. Sa libération est sollicitée dès juin 1779 par l'archiconfrérie de Maastricht à qui le captif avait promis 1200 £ à son retour. A ce moment, les fonds versés par le pays de Liège ne suffisaient pas au rachat.

Source : *ibid.*, p. 33, 35.

- Rachat de mai 1780 : Pierre-Augustin Timmermans.
Il coûta 2823 £, 17 s. (y compris 164 £ de frais de route) et son retour fut célébré avec faste par la confrérie de Maastricht.
Source : *ibid.*, p. 34, 43-45, 48.
- Rachat de janvier 1781 : Hermann-Joseph Dethier, Liégeois, esclave 8 ans.
Son rachat à Alger fut sollicité par le Conseil de la Cité et l'évêque. Le P. Gache, en annonçant son arrivée à Marseille (18 janvier 1781), fait observer « qu'il serait avantageux pour l'œuvre de faire paraître en procession les esclaves rachetés ». Pour lui, les frais s'élèvent à 2844 £, 11 sous.
Sources : *ibid.*, p. 45, 47, 50, 52 ; A. E. L., *Recès du Conseil de la Cité*, 6 mars 1780, fo 178 v°.
- Rachats de décembre 1781 : Jean-Michel Deltrappe, Guillaume Landron (ou Landson), et Hubert Dubuisson. Recommandés par l'archiconfrérie de Liège et le chanoine Delatte, ils furent rachetés à Alger pour 8981 £, 11 sols.
Sources : Paris, A. N., H. 3989, p. 50, 53, 57 et comptes en fin de volume.
- Rachat de 1782? Séverin de Huy et Xhovémont de Liège, esclaves à Alger. Le chanoine Delatte avait envoyé 4262 £, 12 sols pour leur rachat avant le 12 mars 1782. Cfr ci-dessous.
Source : *ibid.*, p. 59.
- Rachats du 14 juillet 1783 : François Séverin de Huy (cfr ci-dessus), Jean-Pierre Bazin de Liège et Jean-Baptiste Fondeur de Theux. Sur recommandation de l'évêque, ils furent rachetés moyennant 8670 £, 12 sols qui furent avancés par M. Grimon d'Alger.
Sources : *ibid.*, p. 62, 64-67, 72. Cfr ci-dessus, p. 226. Liège, Collections du Dr H. Thibert, lettre du 6 mai 1783, qui fait allusion à « Séverin de la ville d'Huy et Zhenemont de Liège ».
- Rachats de juin 1785 : J. Lughan, de Bouillon, 37 ans, esclave 9 ans.
N. Planton, de Bouillon, 26 ans, esclave 5 ans.

Rachetés parmi 315 esclaves français (cfr ci-dessus, p. 32).

Source : *Voyage dans les États barbaresques* [...], p. 1-8, Paris, 1785.

Rachat de 1786 :

Philippe Lhonneux, de la paroisse Sainte-Véronique à Liège.

Le vicaire apostolique d'Alger reçut 3000 £ pour sa libération.

Source : Paris, A. N., H. 3989, compte des dépenses de la confrérie de Maas-tricht.

Après avril 1787? :

Grégoire Nicolas de Liège.

Son oncle, Thomas Corbisier, adresse au Prince une supplique où il fait valoir que G. Nicolas « est depuis plusieurs années retenu captif sous la tyrannie Barbarreste d'Alger ». Le curé de Sainte-Marguerite joint un certificat de bonne conduite et ajoute que son paroissien est absent depuis 9 ans (8 avril 1787).

Source : A. E. L., *Fonds Ghisels*, 30, n° 578. Cfr ci-dessus, p. 228, Nicolas Grégoire Corbezi.

Après juin 1787? :

Hubert Parfondry, de Huy, « ci-devant soldat au service de Sa Majesté Catholique, régiment valon, esclave à Alger depuis 6 ans passés ».

Sa mère intercède pour lui auprès du Prince ; la supplique est appuyée par une lettre du ministre des trinitaires hutois (24 juin 1787).

Source : *ibid.*

